

Pour la publicité s'adresser à M. Jacques ARNAUD, 39, rue du Mont-Cenis, Paris (18). Téléph. : Marcadet 55-63.

## SOMMAIRE

### DOCUMENTS ADMINISTRATIFS INTERESSANT LES INGENIEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES MINES

Composition du Conseil général des Ponts et Chaussées et  
du Conseil général des Mines.

Loi tendant au rétablissement de l'équilibre budgétaire.

Indemnités de résidence.

Situation des fonctionnaires du Ministère des Travaux  
Publics mis à la disposition du Ministre des Colonies  
pour service en Indochine.

### PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU COMITE Séance du 14 juin 1932.

### AVIS

Note de la Direction générale des Travaux publics de la  
Régence de Tunis.

### CHRONIQUE DES TRAVAUX

Construction du pont en maçonnerie sur le torrent Boi-  
nakely, au kilomètre 9 de la route de Maevatanana à  
Majunga.

Construction du pont sur la Manambatomby au kilomè-  
tre 32 de la route de Maevatanana à Majunga.

### COMMUNICATIONS PERSONNELLES

Changements d'adresse.  
Naissance.  
Décès.

### LEGION D'HONNEUR

### NOMINATIONS ET AVANCEMENTS

### MUTATIONS

### DIVERS

---

---

ÉTABLISSEMENTS  
**HILLAIRET**

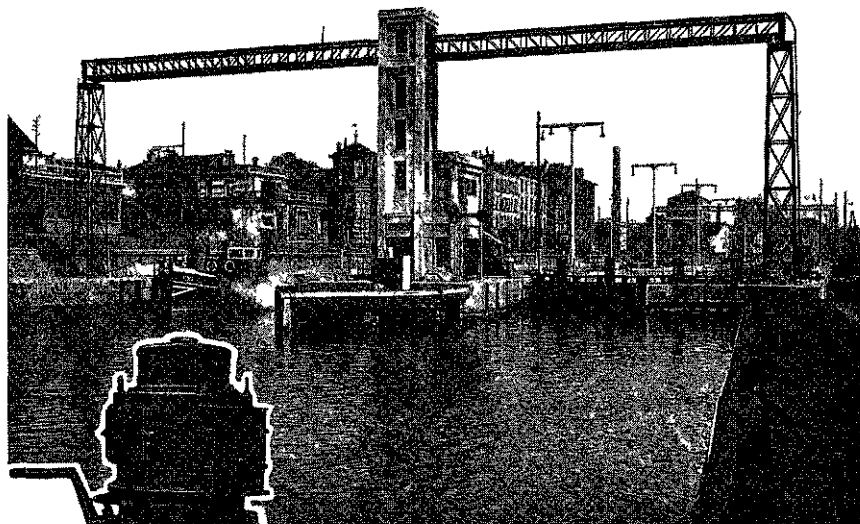
30, Rue Vicq-d'Azir == PARIS-X<sup>e</sup>

Téléphone : Nord 17-28 et 60-92

ATELIERS A PERSAN (Seine-et-Oise)

---

**CABESTANS et TREUILS**  
à commande électrique



ÉLECTRIFICATION de  
l'Ecluse de Suresnes.

**ÉLECTRIFICATION D'ÉCLUSES**

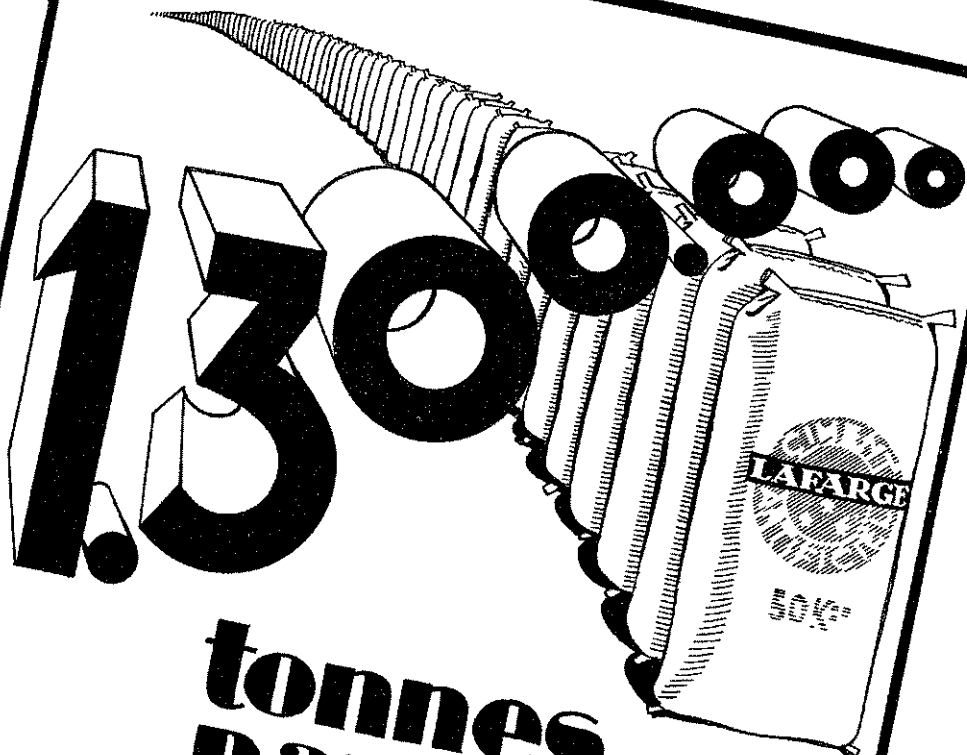
Commande individuelle ou **automatique**  
des portes, des vannes et des ventelles.

MANŒUVRES DE PONTS TOURNANTS.  
MANŒUVRES DE BARRIÈRES.

Borne de manœuvre de porte  
avec commande éventuelle à main

---

---



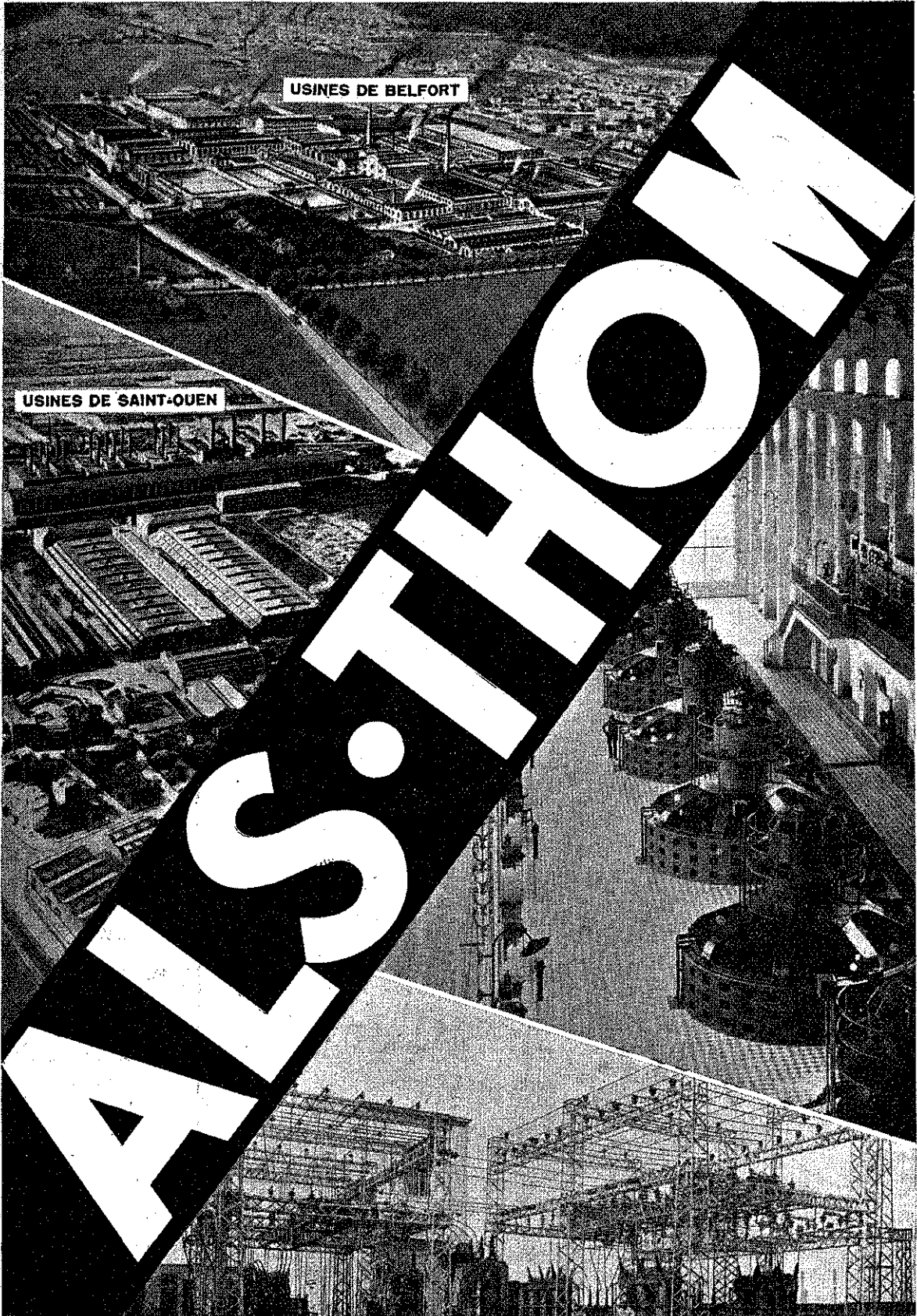
**1300**  
**tonnes**  
**par an**  
**15 USINES**

SUPERCIMENT LAFARGE  
CIMENT ARTIFICIEL  
SUPERBLANC LAFARGE  
CIMENT EXTRA-BLANC  
CIMENTS FONDUS  
CIMENT DE LAITIER  
CHAUX LAFARGE

**CHAUX &  
CIMENTS**  
**DE LAFARGE & DU TEIL**

AGENCES: MARSEILLE, VIVIERS, LYON, VITRY LE FR., SÈTE, CALAIS, ANGOULÈME,  
ADMINISTRATION CENTRALE: PARIS, 19, Boul. Malesherbes.

**MATÉRIEL POUR LA PRODUCTION, LE TRANSPORT**



**ALSTHOM**

**LA TRANSFORMATION ET L'UTILISATION DE L'ÉLECTRICITÉ**

# COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ENTREPRISES ÉLECTRIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 25.000.000 DE FRANCS  
SIÈGE SOCIAL : 15, RUE DE LA BAUME, PARIS (8<sup>e</sup>)

Téléph. : Elysées 08-03 et 94

BUREAUX à : LYON, NANCY, TOULOUSE, PONTARLIER,  
AIX-LES-BAINS

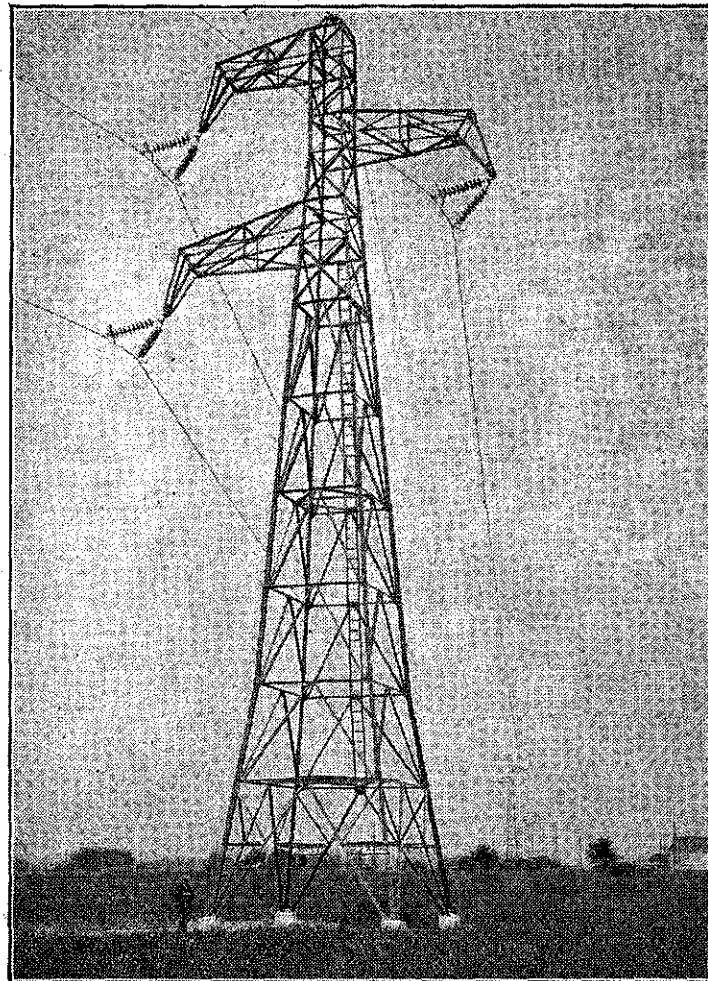
USINE à VILLEURBANNE (Rhône)



RÉSEAUX  
COMPLETS  
DE  
DISTRIBUTION  
D'ÉNERGIE

TRANSPORTS  
DE  
FORCE

TRACTION  
ÉLECTRIQUE



STATIONS  
CENTRALES

POSTES

TABLEAUX

POSTES  
de  
transformation

avec  
redresseurs  
à vapeur  
de mercure

Ligne à 150.000 volts Revigny-Reims.

Représentation exclusive pour la France des régulateurs H. CUENOD  
-- de Genève -- Régulateurs automatiques (Système R. THURY) --

# PROCÉDÉS de CIMENTATION FRANÇOIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 10.000.000 DE FRANCS

**Siège social : 36 bis, Avenue de l'Opéra, PARIS**

Bureaux : ALGER, 21, rue Michelet

R. C. Seine 245.045 B

## ASSÈCHEMENT DE TOUS TERRAINS AQUIFÈRES

Etanchement  
de barrages  
et de leurs assises

Creusement  
de tunnels, puits  
et galeries

Méthode spéciale  
d'injection  
des  
alluvions graveleuses  
à toute profondeur

Procédés spéciaux  
brevetés  
DE SILICATISATION  
ET INJECTIONS  
DE CIMENT  
A HAUTE PRESSION

Réparation  
des fondations  
de Monuments  
Edifices publics  
Piles de ponts, etc.

Sondages à battage  
et à rotation

pour  
Etudes de terrains  
Etudes géologiques

### QUELQUES TRAVAUX EXÉCUTÉS :

Assèchements de barrages : Fully (Suisse), Champagny (Haute-Saône)

Cimentation d'assises de barrages : Camarassa (Espagne), Oued Fodda Ghrib (Algérie).

Injection d'alluvion : barrage de Charon (Algérie).

Réparation de monuments : Tour de Pise (Italie), Cathédrale Saint-Paul (Londres).

Injection de piles de pont : Waterloo Bridge (Londres).

Creusement de tunnels : Tunnel de Mersey (Angleterre).

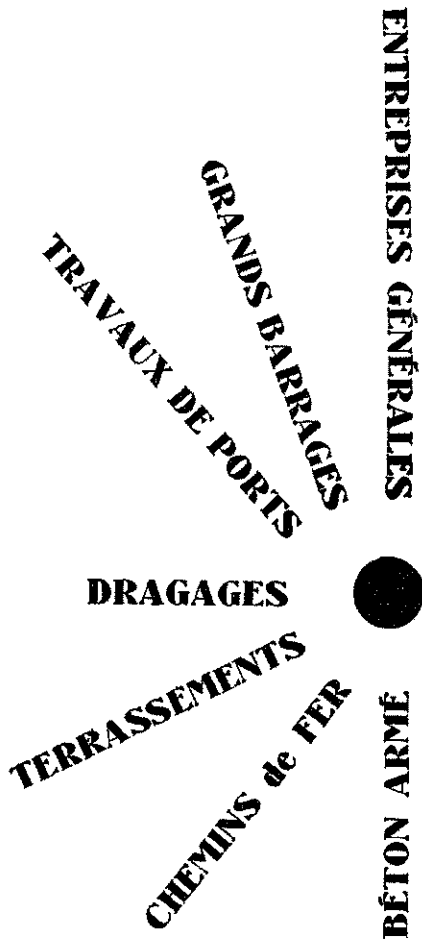
# BETONAC

Revêtements durcisseurs de haute résistance.  
Revêtements de protection pour OUVRAGES  
HYDRAULIQUES.

Dallages industriels (ateliers, quais, cours, etc.)  
Revêtements spéciaux d'usure  
(silos, caniveaux, chapes hydrofuges, etc.)

**SOCIÉTÉ d'**  
**ENTREPRISES**  
**INDUSTRIELLES**  
**et**  
**TRAVAUX PUBLICS**

Capital : 10 millions de francs

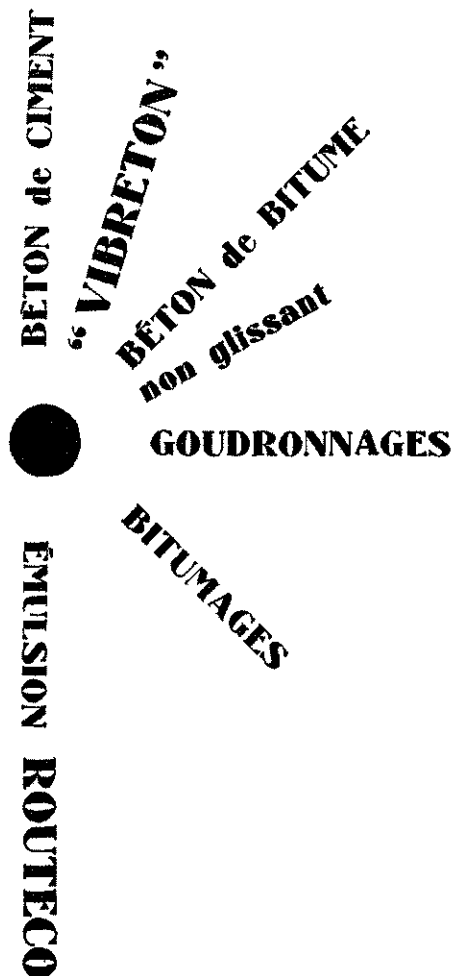


**FONDACTIONS difficiles**  
**par**  
**rabattement de nappe**  
**ou**  
**pétrification du sol**

**39, rue Washington**  
**PARIS**

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**  
**des**  
**ROUTES**  
**ÉCONOMIQUES**

Capital : 2 millions de francs



**39, rue Washington**  
**PARIS**



# PORT AUTONOME DE BORDEAUX

Bordeaux-Pauillac-Blaye-Bec d'Ambès-Le Verdon

Pour tous renseignements, s'adresser **DIRECTION** du PORT AUTONOME Palais de la Bourge BORDEAUX

P. Louy Cazau Bon 1931



# MATÉRIEL DE TRAVAUX PUBLICS

## A. SCHARS

48 à 54, rue Achard -:- BORDEAUX

### APPAREIL POUR OPÉRER LE MÉLANGE **GOUDRON-BITUME** LA FUSION ET LE FLUXAGE DES BITUMES

(BREVETÉ S. G. D. G.)

Cet appareil peut être utilisé suivant le cas envisagé :

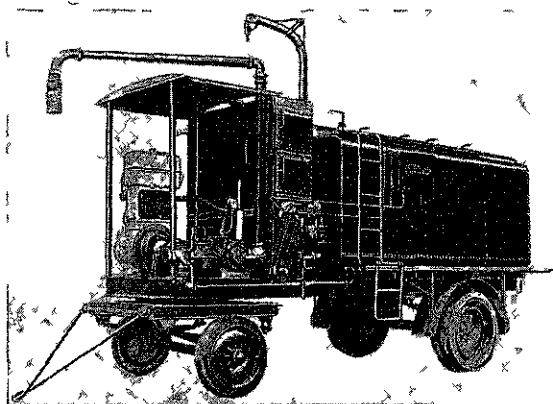
- 1° — A faire fondre et à incorporer une certaine proportion de bitume au goudron, en introduisant en même temps le bitume froid et le goudron froid dans le même récipient; le chauffage du goudron par circulation fait entrer en fusion le bitume contenu dans des paniers
- 2° — A utiliser du goudron ou une huile appropriée comme fondant pour amorcer le chauffage des bitumes purs et arriver à une fusion continue sans crainte de surchauffe localisée, qui entraînerait la cokéfaction, ou modifierait les propriétés du bitume.
- 3° — A additionner aux bitumes bruts la quantité d'huile nécessaire à leur fluxage, pour être utilisés sur routes.
- 4° — Comme poste réchauffeur mobile. Grâce à son calorisateur de grande surface il permet d'approvisionner les répanduses en goudron dégourdi ou chauffé à la température nécessaire au répandage.

#### NOTICES DESCRIPTIVES sur demande

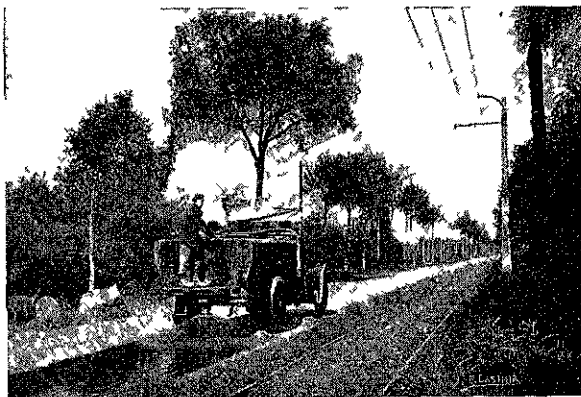


Les expériences que nous suivons depuis plusieurs années ont prouvé que notre matériel a toujours donné des mélanges goudron-bitume parfaitement homogènes.

Malgré les différences considérables que présentaient les produits traités, aucune trace de décantation n'est apparue même après cinq mois de



Poste mobile pour la fabrication du Goudron-Bitume  
Chauffage au mazout



Répandage par Appareil Diffuseur  
Breveté France et Etranger

#### NOTICES DESCRIPTIVES sur demande



stockage du mélange.

Cette homogénéité obtenue à basse température a permis l'épandage des goudrons bitume à 20 0/0, aux environs de 100°, c'est-à-dire que l'application de ce mode de revêtement n'est ni plus dangereuse, longue ou onéreuse qu'un goudronnage ordinaire.

EXPLOITATION de CARRIÈRES

# LE MATÉRIAU ROUTIER FRANÇAIS

MATÉRIAUX d'EMPIERREMENT  
DE TOUS CALIBRES

\*\*\*\*\*

## CARRIÈRES

NIÈVRE Picampoix }  
La Vauvelle } Porphyrès CALVADOS Feuguerolles Quartzites  
GARD Le Vigan Calcaires durs

\*\*\*\*\*

Installations modernes pour fabrication intensive de grenailles de concassage

*Embranchements particuliers dans toutes les carrières  
Chargement direct sur bateaux aux carrières de la Nièvre*

**CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF POUR LA FRANCE**

PAVÉS - BORDURES DE TROTTOIRS - DALLES -  
de LAITIER COULÉ ANTIDÉRAPANTS "DUREX"

**LE MATÉRIAU ROUTIER FRANÇAIS**

3, Bd de la Tour-Maubourg -- PARIS-7<sup>e</sup>

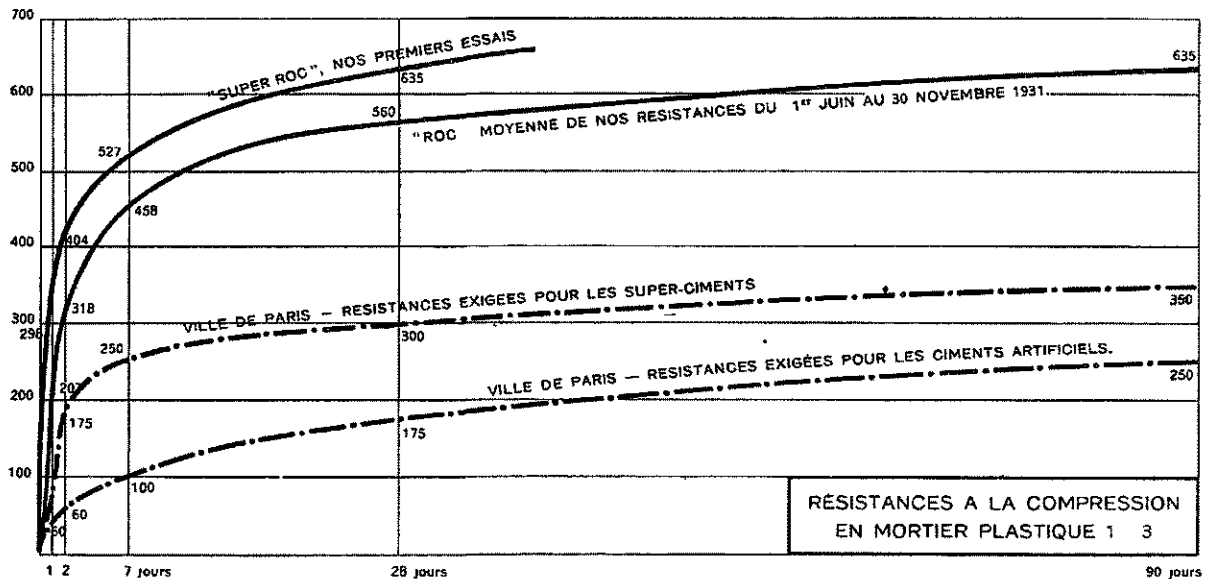
Téleg. Maroufra-Paris Tél Invalides 31-14 et 31-15



...après le **ROC**  
LE MEILLEUR CIMENT...

# LE SUPER-ROC

## LE MEILLEUR SUPERCIMENT



Dans leur catégorie respective  
**ROC et SUPER-ROC** sont inégalés.

# LAMBERT FRÈRES & C<sup>IE</sup>

Société en commandite par actions au capital de 27.500.000 francs

**Siège social : CORMEILLES-EN-PARISIS (Seine-et-Oise)**

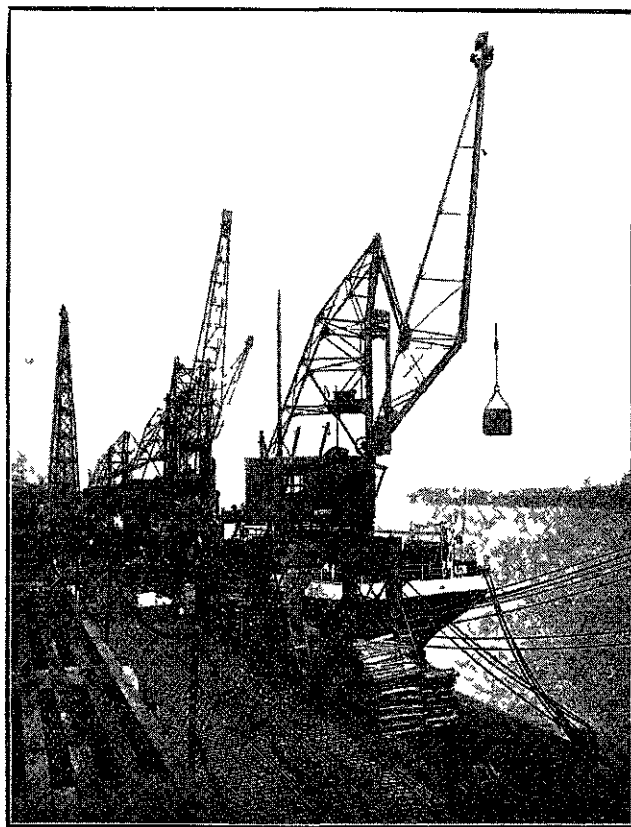
DIRECTION COMMERCIALE : 82, RUE SAINT-LAZARE — PARIS

Téléph : TRINITÉ 27-40 3 (lignes) — Adr tél. : MATÉRIA-PARIS-118



LES  
MACHINES  
ET  
APPAREILS  
DE  
CONSTRUCTION  
ELECTRIQUE

TOUT CE QUI CONCERNE  
LES APPLICATIONS INDUSTRIELLES  
DE L'ÉLECTRICITÉ



*Grues de 3 Tonnes a fleche relevable sous charge (Port Autonome de Bordeaux)*

**CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE**

DIRECTION GENERALE A JEUMONT (NORD)  
**Jeumont**  
75, BOULEVARD HAUSSMANN, PARIS (8<sup>E</sup>)

# Les bons ouvrages techniques sont de plus en plus recherchés

C'est à la Librairie

TÉLÉPHONE  
Danton 99-15 (3 lignes)



CHÈQUES POSTAUX  
Paris 75-45

ÉDITEUR, 92, rue Bonaparte, PARIS (VI<sup>e</sup>)

que vous trouverez

## le catalogue le plus complet

*contenant près de 3.000 titres*

Il comprend les divisions suivantes :

ORGANISATION. — ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL. — MÉCANIQUE. — AUTOMOBILISME. — AÉRONAUTIQUE. — ÉLECTRICITÉ. — TÉLÉGRAPHIE. — TÉLÉPHONIE. — CHIMIE ET ANALYSE CHIMIQUE. — INDUSTRIES DIVERSES. — AGRICULTURE. — ARCHITECTURE. — TRAVAUX PUBLICS. — CONSTRUCTION. — CHEMINS DE FER ET TRAMWAYS. — GÉOLOGIE. — MINES. — MÉTALLURGIE.

La Librairie DUNOD édite :

**La Technique Moderne.** *Revue bimensuelle.*

Abonnement : France..... 125 fr.  
Etranger . . . . . 180 fr. (164 fr.<sup>1</sup>)

**L'Electricien.** *Revue bimensuelle.*

Abonnement : France..... 55 fr.  
Etranger . . . . . 95 fr. (83 fr.<sup>1</sup>)

**La Vie Automobile.** *Revue bimensuelle.*

Abonnement : France..... 84 fr.  
Etranger . . . . . 150 fr. (130 fr.<sup>1</sup>)

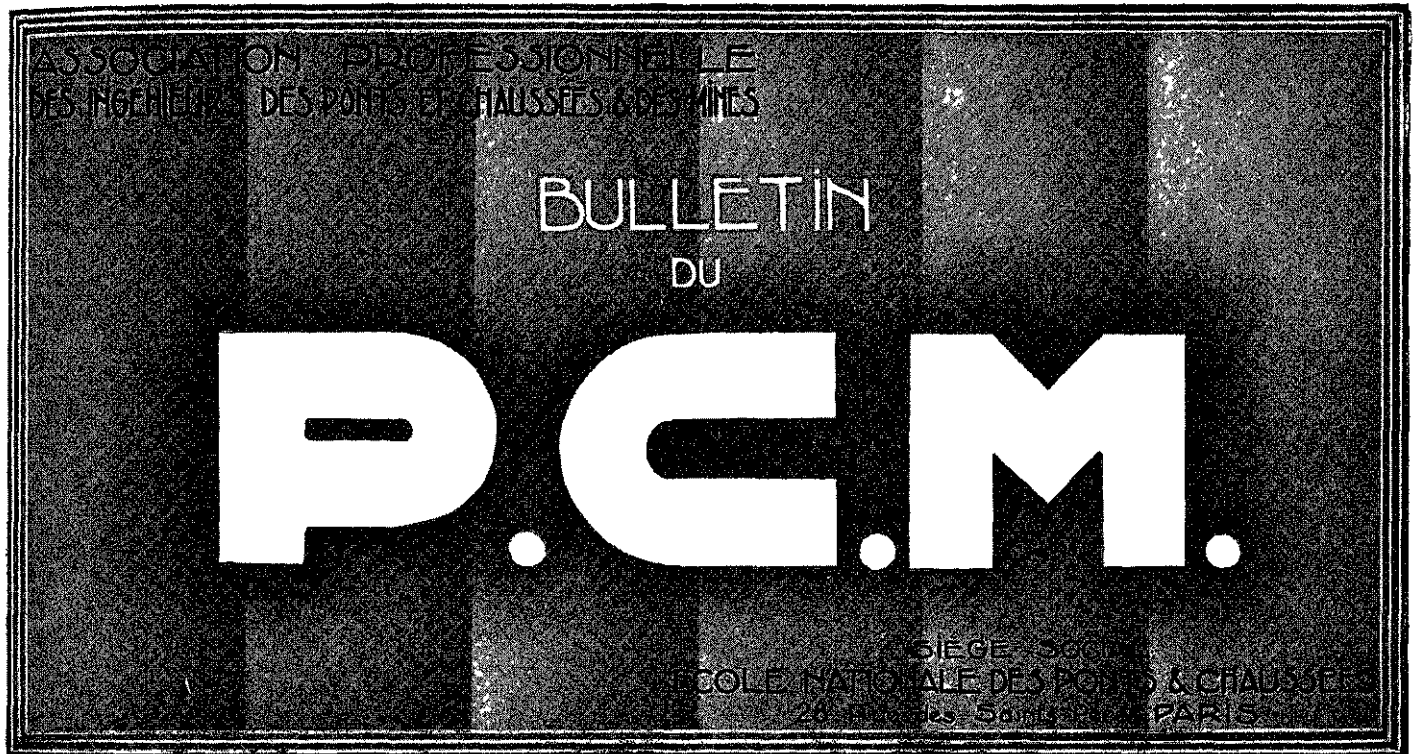
**La Revue générale des Chemins de fer.** *Mensuelle.*

Abonnement : France..... 120 fr.  
Etranger . . . . . 160 fr. (145 fr.<sup>1</sup>)

**Les Annales des Mines.** *Revue mensuelle.*

Abonnement : Paris..... 130 fr.  
Départements . . . . . 140 fr.  
Etranger . . . . . 170 fr. (160 fr.<sup>1</sup>)

(1) Prix spécial pour les pays ayant adopté l'échange du tarif postal réduit.



Pour la publicité s'adresser à M. Jacques ARNAUD, 39, rue du Mont-Cenis, Paris (18). Téléph. : Marcadet 55-63.

## SOMMAIRE

### DOCUMENTS ADMINISTRATIFS INTERESSANT LES INGENIEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES MINES

Composition du Conseil général des Ponts et Chaussées et  
du Conseil général des Mines.

Loi tendant au rétablissement de l'équilibre budgétaire.

Indemnités de résidence.

Situation des fonctionnaires du Ministère des Travaux  
Publics mis à la disposition du Ministre des Colonies  
pour service en Indochine.

### PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU COMITE Séance du 14 juin 1932.

### AVIS

Note de la Direction générale des Travaux publics de la  
Régence de Tunis.

### CHRONIQUE DES TRAVAUX

Construction du pont en maçonnerie sur le torrent Boi-  
nakely, au kilomètre 9 de la route de Maevatanana à  
Majunga.

Construction du pont sur la Manambatomby au kilomè-  
tre 32 de la route de Maevatanana à Majunga.

### COMMUNICATIONS PERSONNELLES

Changements d'adresse.  
Naissance.  
Décès.

### LEGION D'HONNEUR

### NOMINATIONS ET AVANCEMENTS

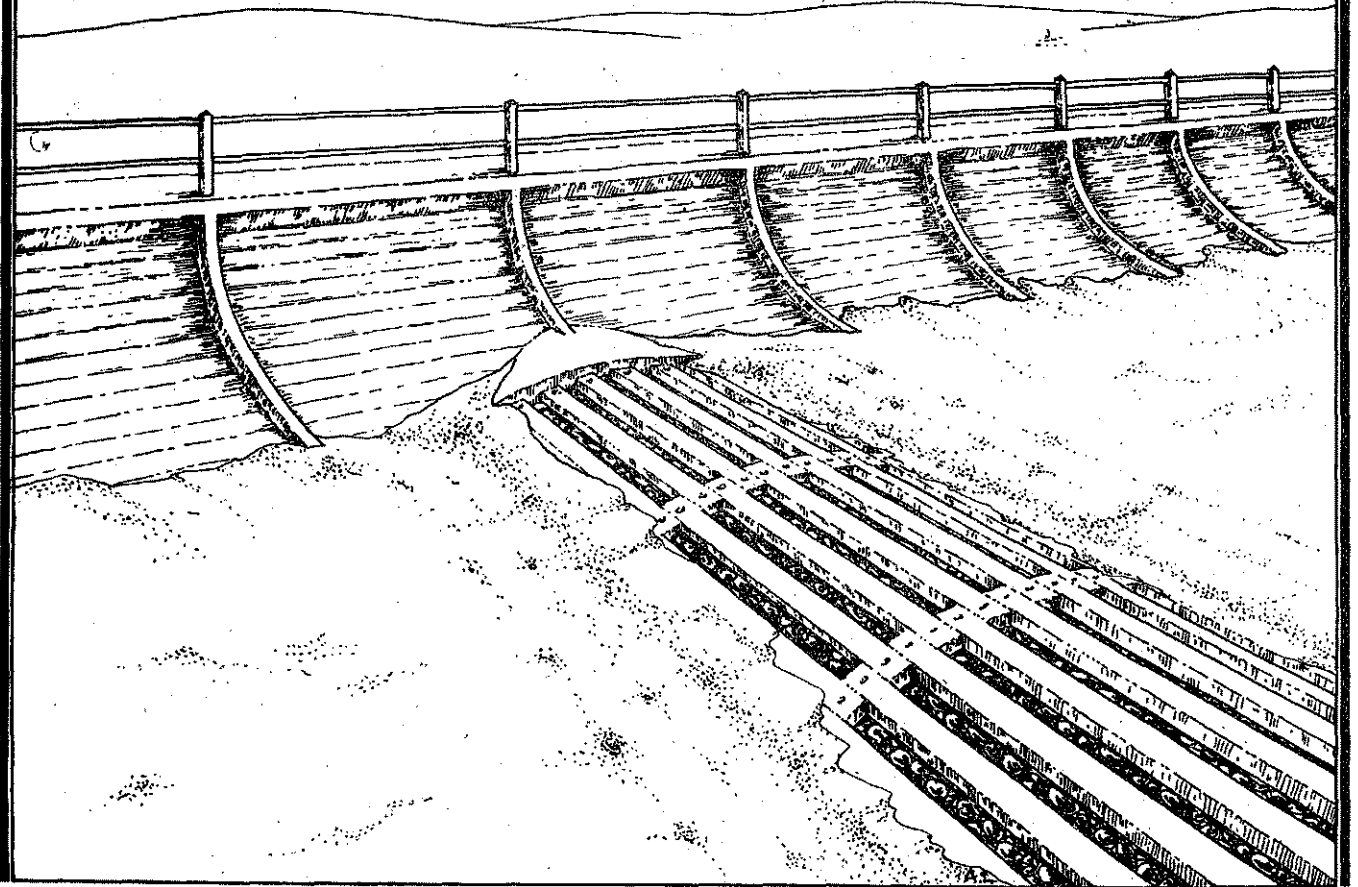
### MUTATIONS

### DIVERS

# DÉFENSES CONTRE LA MER

SYSTÈME BREVETÉ FRANCE ETRANGER

## DIGUES ET EPIS



La défense ci-dessus a été exécutée à Bernières-sur-Mer (Calvados), sous le contrôle de l'administration des Ponts et Chaussées, pour le compte de l'Association syndicale de Rive-Plage :

MM. GIBERT, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Caen.

JAMET, Ingénieur T.P.E. à Ouistreham.

SIBILLE, Ingénieur-Conseil de l'Association syndicale.

*Demandez la notice explicative D2 à la*

## S<sup>te</sup> DES PIEUX SIMPLES SUPER

### CHABOT & Cie

S.A.R.L. Capital 1.000.000

245, Rue Lecourbe -- 1, Rue François-Mouthon

PARIS-XV<sup>e</sup> Tél. Vaug. 09-32

## Documents administratifs intéressant les ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines

### Composition du Conseil général des Ponts et Chaussées et du Conseil général des Mines

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des Travaux publics :

Vu les décrets des 13 octobre et 24 décembre 1851 portant organisation du corps des Ponts et Chaussées et du corps des Mines ;

Vu les décrets des 19 septembre 1919 et 7 janvier 1922 portant respectivement organisation de l'École nationale supérieure des Mines et de l'École nationale des Ponts et Chaussées ;

Vu le décret du 29 décembre 1926 fixant la composition du Conseil général des Ponts et Chaussées et du Conseil général des Mines ;

Vu le décret du 21 juin 1927 modifiant le précédent en ce qui concerne la présidence du Conseil général des Mines ;

Vu le décret du 23 février 1932 relatif à la réorganisation du contrôle de l'Etat sur les chemins de fer d'intérêt général ;

Décrète :

**ARTICLE PREMIER.** — Le Conseil général des Ponts et Chaussées est composé :

Des inspecteurs généraux des Ponts et Chaussées en service ordinaire ;

De l'inspecteur général des Ponts et Chaussées chargée de l'inspection générale des travaux maritimes et immobiliers de la marine militaire ;

De l'inspecteur général des Ponts et Chaussées chargé de l'inspection générale des travaux publics des colonies ;

D'un inspecteur général des Ponts et Chaussées chargé de l'inspection générale du service hydraulique au ministère de l'Agriculture ;

De l'inspecteur général des Ponts et Chaussées, directeur de l'École nationale des Ponts et Chaussées ;

D'un inspecteur général ou d'un ingénieur en chef secrétaire ayant voix délibérative.

Les directeurs de l'administration centrale du ministère des Travaux publics sont membres permanents du Conseil.

Siègent au Conseil avec droit de vote pour les affaires ressortissant à leur service, lorsqu'ils n'ont pas grade d'inspecteur général des Ponts et Chaussées :

Les directeurs du contrôle des chemins de fer d'intérêt général et le fonctionnaire du contrôle à qui sont déléguées les attributions des directeurs du contrôle de l'exploitation technique, de la voie et des bâtiments et des lignes nouvelles, en ce qui concerne les voies ferrées des ports maritimes et fluviaux ;

L'inspecteur général des contrôles locaux de l'exploitation et du travail des voies ferrées d'intérêt local ;

Le directeur du service des phares et balises,

**ART. 2.** — Le Conseil général est présidé par le ministre ou, en l'absence du ministre, par un vice-président.

Le vice-président est nommé par le ministre et choisi parmi les inspecteurs généraux de 1<sup>re</sup> classe. En l'absence du ministre et du vice-président, le Conseil est présidé par le plus ancien des présidents de section.

**ART. 3.** — Pour l'examen des affaires qui, à raison de leur nature ou de leur importance, n'exigent pas la réunion du Conseil entier, cette assemblée se divise en sections dont le nombre, les attributions et la composition sont déterminées par des arrêtés ministériels.

Les présidents de section nommés par le ministre sont choisis parmi les inspecteurs généraux de 1<sup>re</sup> classe. Il est attaché à chaque section le nombre de secrétaires nécessité par les besoins du service. Ces secrétaires sont pris parmi les ingénieurs en chef et les ingénieurs ordinaires ; ils ont voix délibérative.

**ART. 4.** — Le Conseil général des Mines est composé :

Des inspecteurs généraux des Mines en service ordinaire ;  
De l'inspecteur général des Mines, directeur de l'École nationale supérieure des Mines ;

D'un inspecteur général ou d'un ingénieur en chef secrétaire ayant voix délibérative.

Le directeur des Mines, le directeur général des Chemins de fer et le directeur du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale à l'administration centrale du ministère des Travaux publics sont membres permanents du Conseil général des Mines.

Le directeur du travail au ministère du Travail siège dans le Conseil général des Mines avec voix délibérative pour les affaires concernant ce département ministériel.

**ART. 5.** — Le Conseil général des Mines est présidé par le ministre ou, en l'absence du ministre, par un vice-président. Le vice-président est nommé par le ministre et choisi parmi les inspecteurs généraux de 1<sup>re</sup> classe. En l'absence du ministre et du vice-président, le Conseil est présidé par un inspecteur général de 1<sup>re</sup> classe désigné par le ministre comme vice-président suppléant.

**ART. 6.** — Sont abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent décret.

**ART. 7.** — Le ministre des Travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 17 juin 1932.

Albert LEBRUN.

Par le Président de la République :

*Le ministre des Travaux publics,*  
Edouard DALADIER.



## Loi tendant au rétablissement de l'équilibre budgétaire

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté ;  
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

### TITRE PREMIER COMPRESSION DES DÉPENSES

ART. 6. — A compter du 1<sup>er</sup> octobre 1932, les dépenses administratives du Sénat et de la Chambre des députés sont réduites de 5 %.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 1932, les dépenses administratives de toute nature seront frappées d'une réduction globale égale à 5 % du montant de la rétribution des personnels civils et militaires et calculée sur la base des dotations annuelles correspondant aux crédits ouverts par la loi de finances du 31 mars 1932. Cette réduction sera obtenue sans modification du régime actuel de rémunération des personnels ni des conditions d'avancement.

Elle sera répartie entre les départements ministériels par un décret contresigné par le président du Conseil et le ministre du Budget, et, dans chaque ministère, par un décret rendu sous le contreseing du ministre intéressé et du ministre du Budget.

En dehors des économies qui pourront être dégagées sur l'ensemble des chapitres, les mesures à prendre consisteront notamment en des suppressions d'emplois par ralentissement du recrutement et par la révision des conditions de travail, sans toutefois qu'il soit porté atteinte aux dispositions légales et réglementaires sur la durée du travail. Ces mesures feront l'objet, après consultation des organisations professionnelles des personnels et dans le cadre de la législation et réglementation en vigueur, de décrets applicables aux divers services ou administrations et qui seront rendus sous le contreseing du ministre intéressé et du ministre du Budget.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 15 juillet 1932.

Albert LEBRUN.

Par le Président de la République :

*Le ministre des Finances.*

GERMAIN-MARTIN.

*Le ministre du Budget,*  
Maurice PALMADE.

## Indemnités de résidence

Le Président de la République française,

Vu les lois des 18 et 28 octobre 1919, concernant les indemnités de résidence et de séjour attribuées aux fonctionnaires, agents et ouvriers civils des services civils de l'Etat ;

Vu les lois des 18 décembre 1923 (article 7), et 13 juillet 1925 (article 188) ;

Vu la loi du 28 mars 1930 ;

Vu le décret du 11 décembre 1919, fixant le mode et les conditions d'attribution des indemnités de résidence ;

Vu les décrets des 20 août 1920, 27 septembre 1920, 28 octobre 1920, 28 décembre 1921, 19 janvier 1924 et 29 janvier 1926 ;

Vu le décret du 27 décembre 1926 ;

Vu le décret du 26 juin 1927 ;

Vu les conclusions de la Commission interministérielle prévue par l'article 2 du décret du 11 décembre 1919 ;

Sur le rapport du ministre du Budget ;

Décète :

ARTICLE PREMIER. — Le taux des indemnités de résidence allouées dans les conditions prévues par le décret du 11 décembre 1919, modifié par les lois et décrets subséquents, est déterminé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1932, d'après la population totale de la commune telle qu'elle est fixée dans les tableaux annexés au décret du 26 décembre 1931, qui a rendu authentiques les résultats du recensement du 8 mars 1931.

ART. 2. — Les localités énumérées dans la liste ci-après sont classées dans une catégorie supérieure à celle qui correspond au chiffre de leur population.

Le taux annuel des indemnités de résidence allouées aux diverses catégories de personnels qui exercent leurs fonctions dans ces localités est fixé ainsi qu'il suit :

Ain. — Bellegarde, 300 fr. ; Gex, 200 fr. ; Divonne, 200 fr. ;

Sathonay-Camp, 200 fr. ; Ferney-Voltaire, 200 fr. ; Hauteville, 200 fr.

Aisne. — Château-Thierry, 300 fr. ; Chauny, 300 fr. ; La Fère, 200 fr. ; Fargniers, 200 fr. ; Tergnier, 200 fr. ; Villers-Cotterets, 200 fr.

Allier. — Vichy, 500 fr. ; Cusset, 300 fr. ; Yzeure, 300 fr. ; Bellerive-sur-Allier, 200 fr.

Hautes-Alpes. — Briançon, 300 fr.

Alpes-Maritimes. — Cannes, 750 fr. ; Menton, 750 fr. ; Beausoleil, 750 fr. ; Antibes, 500 fr. ; Grasse, 500 fr. ; Le Cannet, 400 fr. ; Beaulieu, 400 fr. ; Roquebrune-Cap-Martin, 400 fr. ; Villefranche, 300 fr. ; Vence, 300 fr. ; Cap-d'Ail, 300 fr. ; Saint-Jean-Cap-Ferrat, 300 fr. ; Breil, 200 fr. ; Eze, 200 fr. ; La Turbie, 200 fr. ; Saint-Laurent-du-Var, 200 fr. ; Mandelieu, 200 fr. ; Saint-Martin-Vésubie, 200 fr. ; Sospel, 200 fr.

Ardennes. — Charleville, 500 fr. ; Mézières, 500 fr. ; Mohon, 400 fr. ; Sedan, 400 fr. ; Givet, 300 fr. ; Fumay, 300 fr. ; Nouzonville, 300 fr. ; Revin, 300 fr.

Aube. — Sainte-Savine, 400 fr.

Belfort. — Delle, 200 fr. ; Valdoie, 200 fr. ; Danjoulin, 200 fr.

Bouches-du-Rhône. — Martigues, 300 fr. ; Saintes-Maries-de-la-Mer, 200 fr. ; Port-Saint-Louis-du-Rhône, 200 fr. ; Berre, 200 fr. ; Marignane, 200 fr.

Calvados. — Trouville, 600 fr. ; Deauville, 600 fr. ; Cabourg, 400 fr. ; Houlgate, 400 fr. ; Dives-sur-Mer, 300 fr. ; Honfleur, 300 fr. ; Villers-sur-Mer, 300 fr. ; Blonville, 200 fr. ; Ouistreham, 200 fr. ; Villerville, 200 fr.

Charente. — Ruelle, 200 fr.

Charente-Inférieure. — Royan, 400 fr. ; Saint-Martin-de-Ré, 200 fr.

Cher. — Vierzon-ville, 400 fr. ; Vierzon-village, 300 fr. ; Vierzon-Bourgneuf, 300 fr. ; Vierzon-Forges, 300 fr.

Corse. — Bonifacio, 200 fr.; Porto-Vecchio, 200 fr.  
Côte-d'Or. — Longvic, 300 fr.; Auxonne, 200 fr.; Ouges, 200 fr.

Doubs. — Pontarlier, 400 fr.; Audincourt, 300 fr.; Lacou-Villers, 200 fr.; Morveau, 200 fr.; Seloncourt, 200 fr.; Sochaux, 200 fr.

Drôme. — Bourg-les-Valence, 300 fr.

Eure. — Evreux, 400 fr.

Finistère. — Brest, 600 fr.; Lambezellec, 400 fr.; île d'Ouessant, 200 fr.; île Molène, 200 fr.; île de Sein, 200 fr.; Saint-Marc, 200 fr.; Le Relecq-Kerhuen, 200 fr.

Gard. — Aigues-Mortes, 200 fr.; Villeneuve-les-Avignon, 200 fr.

Garonne (Haute-). — Bagnères-de-Luchon, 200 fr.

Gironde. — Bègles, 750 fr.; Cauderan, 750 fr.; Le Bouscat, 750 fr.; Talence, 750 fr.; Arcachon, 400 fr.; Bassens, 400 fr.; Cenon, 400 fr.; Floirac, 400 fr.; Pauillac, 400 fr.; Villenave-d'Ornon, 300 fr.; Bruges, 200 fr.; Lormont, 200 fr.

Hérault. — Palavas, 200 fr.

Ille-et-Vilaine. — Dinard-Saint-Enogat, 500 fr.; Saint-Malo, 400 fr.; Saint-Servan, 400 fr.; Paramé, 300 fr.; Saint-Briac, 200 fr.; Saint-Lunaire, 200 fr.

Indre. — Déols, 200 fr.

Indre-et-Loire. — Saint-Symphorien, 300 fr.; Amboise, 200 fr.; Saint-Cyr-sur-Loire, 200 fr.; Saint-Denis-Hors, 200 fr.; La Riche, 200 fr.

Isère. — Fontaine, 300 fr.; Décines-Charpieu, 300 fr.; La Tronche, 300 fr.; Saint-Martin-d'Hyères, 200 fr.

Loire. — Firminy, 500 fr.; Saint-Chamond, 400 fr.; Izieux, 400 fr.; La Ricamarie, 400 fr.; Le Chambon-Feuillat, 400 fr.; Rive-de-Gier, 400 fr.; Terrenoire, 400 fr.; Saint-Julien-en-Jarez, 300 fr.; Le Coteau, 300 fr.; Rochela-Molière, 300 fr.; Fraisses, 200 fr.; Saint-Genest-Lerpt, 200 fr.; Grand-Croix, 200 fr.; Saint-Jean-Bonnefonds, 200 fr.; La Talaudière, 200 fr.; Lorette, 200 fr.; L'Horme, 200 fr.; Mably, 200 fr.; Saint-Martin-en-Coailleux, 200 fr.; Saint-Priest, 200 fr.; Sorbiers, 200 fr.; Villars, 200 fr.

Loire-Inférieure. — Escoublac-la-Baule, 400 fr.; Batz, 200 fr.; Indre, 200 fr.; Le Croisic, 200 fr.; Le Poulignen, 200 fr.; Pornichet, 200 fr.

Loir-et-Cher. — Blois, 500 fr.

Loiret. — Châlette, 300 fr.; Saint-Jean-de-la-Ruelle, 200 fr.; Saint-Jean-le-Blanc, 200 fr.

Maine-et-Loire. — Trélazé, 300 fr.; Ponts-de-Cé (les), 200 fr.

Marne. — Reims, 900 fr.; Mourmelon-le-Petit, 200 fr.

Meurthe-et-Moselle. — Longwy, 500 fr.; Briey, 400 fr.; Essey-les-Nancy, 400 fr.; Jarville, 400 fr.; Jœuf, 400 fr.; Laxou, 400 fr.; Malzéville, 400 fr.; Saint-Max, 400 fr.; Maxéville, 400 fr.; Pont-à-Mousson, 400 fr.; Tomblaine, 400 fr.; Auboué, 300 fr.; Dombasle, 300 fr.; Homécourt, 300 fr.; Mont-Saint-Martin, 300 fr.; Villerupt, 300 fr.; Audun-le-Roman, 200 fr.; Conflans, 200 fr.; Dammartin-les-Toul, 200 fr.; Dieulouard, 200 fr.; Fontoy, 200 fr.; Hussigny, 200 fr.; Labry, 200 fr.; Longjumeau, 200 fr.; Moutiers, 200 fr.; Neuves-Maisons, 200 fr.; Pagny-sur-Moselle, 200 fr.; Pompey, 200 fr.; Pont-Saint-Vincent, 200 fr.; Réhon, 200 fr.; Saulnes, 200 fr.; Tucquegnieux, 200 fr.; Varangéville, 200 fr.

Meuse. — Verdun, 500 fr.; Saint-Mihiel, 200 fr.

Morbihan. — Lanester, 300 fr.; Croix, 200 fr.; île de Houat, 250 fr.; île d'Hoedic, 200 fr.; île aux Moines, 200 fr.;

Kéryado, 200 fr.; Le Palais, 200 fr.; Port-Louis, 200 fr.

Moselle. — Metz, 750 fr.; Forbach, 500 fr.; Montigny-les-Metz, 500 fr.; Thionville, 500 fr.; Algrange, 400 fr.; Amnéville, 400 fr.; Saint-Avold, 400 fr.; Basse-Yutz, 400 fr.; Creutzwald-la-Croix, 400 fr.; Florange, 400 fr.; Freyming, 400 fr.; Hagondange, 400 fr.; Hayange, 400 fr.; Knutange, 400 fr.; Merlebach, 400 fr.; Nilvange, 400 fr.; Petite-Rosselle, 400 fr.; Rombas, 400 fr.; Sarreguemines, 400 fr.; Stiring-Wendel, 400 fr.; Audun-le-Tiche, 300 fr.; Aumetz, 300 fr.; Clouange, 300 fr.; Fontoy, 300 fr.; L'Hôpital, 300 fr.; Maizières-les-Metz, 300 fr.; Moyeuvre-Grande, 300 fr.; Ottange, 300 fr.; Rosselange, 300 fr.; Sarrebourg, 300 fr.; Uckange, 300 fr.; Apach, 200 fr.; Carling, 200 fr.; Dieuze, 200 fr.; Morhange, 200 fr.; Sierck, 200 fr.

Nièvre. — Guérigny, 200 fr.

Nord. — Tourcoing, 750 fr.; Valenciennes, 600 fr.; Dunkerque, 500 fr.; Hellemmes, 500 fr.; La Madeleine, 500 fr.; Wattrelos, 500 fr.; Saint-André, 400 fr.; Anzin, 400 fr.; Haubourdin, 400 fr.; Lambersart, 400 fr.; Loos, 400 fr.; Marqu'en-Barceul, 400 fr.; Mons-en-Barceul, 400 fr.; Bruay, 300 fr.; Condé, 300 fr.; Fresnes, 300 fr.; Mouvaux, 300 fr.; Petite-Synthe, 300 fr.; Ronchin, 300 fr.; Vieux-Condé, 300 fr.; Aulnoye, 200 fr.; Berlaimont, 200 fr.; Crespin, 200 fr.; Feignies, 200 fr.; Ferrière-la-Grande, 200 fr.; Lannoy, 200 fr.; Saint-Saulve, 200 fr.; Wawrechain-sous-Denaïn, 200 fr.

Oise. — Compiègne, 500 fr.; Chantilly, 400 fr.; Noyon, 300 fr.; Senlis, 300 fr.; Magny-les-Compiègne, 200 fr.

Orne. — Bagnoles-de-l'Orne, 200 fr.; Tessé-la-Madeleine, 200 fr.

Pas-de-Calais. — Le Touquet, 500 fr.; Berck-sur-Mer, 400 fr.; Béthune, 400 fr.; Etaples, 300 fr.; Wimereux, 200 fr.

Puy-de-Dôme. — Chamalières, 400 fr.; Royat, 300 fr.; Le Mont-Dore, 300 fr.; La Bourboule, 300 fr.; Châtel-Guyon, 200 fr.

Pyrénées (Basses-). — Biarritz, 600 fr.; Pau, 500 fr.; Ciboure, 300 fr.; Hendaye, 300 fr.; Saint-Jean-de-Luz, 300 fr.; Guéthary, 200 fr.

Pyrénées (Hautes-). — Bagnères-de-Bigorre, 300 fr.; Caudebec, 200 fr.

Pyrénées-Orientales. — Cerbère, 300 fr.; hameau de Font-Romeu, 300 fr.; Banyuls-sur-Mer, 200 fr.; Port-Vendres, 200 fr.

Rhin (Bas-). — Schiltigheim, 600 fr.; Bischheim, 400 fr.; Haguenau, 400 fr.; Illkirch-Graffenstaden, 400 fr.; Bischwiller, 300 fr.; Saverne, 300 fr.; Wissembourg, 300 fr.; Lauterbourg, 200 fr.; Molsheim, 200 fr.; Niederbronn, 200 fr.

Rhin (Haut-). — Mulhouse, 750 fr.; Colmar, 600 fr.; Saint-Louis, 600 fr.; Bourtzwiller, 400 fr.; Guebwiller, 400 fr.; Illzach, 400 fr.; Riedisheim, 400 fr.; Brunstatt, 300 fr.; Cernay, 300 fr.; Huningue, 300 fr.; Sainte-Marie-aux-Mines, 300 fr.; Munster, 300 fr.; Thann, 300 fr.; Wittelsheim, 300 fr.; Altkirch, 200 fr.; Ensisheim, 200 fr.; Lutterbach, 200 fr.; Ribeauvillé, 200 fr.; Rixheim, 200 fr.; Pfaffstätt, 200 fr.; Soultz, 200 fr.; Wintzenheim, 200 fr.

Rhône. — Villeurbanne, 750 fr.; Bron, 500 fr.; Saint-Fons, 500 fr.; Sainte-Foy, 500 fr.; La Mulatière, 500 fr.; Oullins, 500 fr.; Pierre-Bénite, 500 fr.; Vénissieux, 500 fr.; Caluire et Cuire, 400 fr.; Ecully, 400 fr.; Givors, 400 fr.; Saint-Rambert, 400 fr.; Tassin-la-Demi-Lune, 400 fr.; Bourg-de-Thizy, 200 fr.; Champagne-au-Mont-d'Or, 200 fr.; Sainte-Colombe, 200 fr.; Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, 200 fr.;

Saint-Didier-au-Mont-d'Or, 200 fr.; Saint-Génis-Laval, 200 francs; Thizy, 200 fr.

Savoie. — Aix-les-Bains, 500 fr.; Modane, 300 fr.

Savoie (Haute-). — Annemasse, 500 fr.; Chamonix, 400 francs; Evian, 400 fr.; Thonon, 400 fr.; Ambilly, 300 fr.; Gaillard, 300 fr.; Ville-la-Grand, 300 fr.; Collonges-sur-Salève, 200 fr.; Saint-Gervais-les-Bains, 200 fr.; Saint-Gingolph, 200 fr.; Saint-Julien-en-Genevois, 200 fr.; Mégève, 200 fr.; Menthon-Talloire, 200 fr.

Seine-Inférieure. — Dieppe, 500 fr.; Darnétal, 500 fr.; Petit-Quévilly, 500 fr.; Sotteville, 500 fr.; Sainte-Adresse, 400 fr.; Sanvic, 400 fr.; Bihorel, 300 fr.; Bois-Guillaume, 300 fr.; Déville-les-Rouen, 300 fr.; Le Grand-Quévilly, 300 fr.; Le Tréport, 300 fr.; Mont-Saint-Aignan, 300 fr.; Canteleux, 200 fr.; Etréat, 200 fr.; Gonfreville, 200 fr.; Maronne, 200 fr.

Seine-et-Marne. — Fontainebleau, 500 fr.; Meaux, 500 fr.; Melun, 500 fr.; Avon, 400 fr.; Montereau-fault-Yonne, 300 francs; Provins, 300 fr.; Moret, 200 fr.

Seine-et-Oise. — Mantes-sur-Seine, 400 fr.; Rambouillet, 400 fr.; Arpajon, 300 fr.; Beaumont, 300 fr.; Etampes, 300 francs; Persan, 300 fr.; Dourdan, 200 fr.; Les Mureaux, 200 fr.; Limay, 200 fr.; Meulan, 200 fr.; Vert-le-Petit, 200 fr.

Somme. — Longueau, 400 fr.; Mers-les-Bains, 200 fr.

Var. — La Seyne, 500 fr.; Saint-Raphaël, 400 fr.

Vendée. — Noirmoutiers, 200 fr.

Vosges. — Vittel, 200 fr.

ART. 3. — Les taux des indemnités fixées à l'article précédent sont augmentés du supplément temporaire accordé par les articles 7 de la loi du 28 décembre 1923 et 188 de la loi du 13 juillet 1925, et de la majoration provisoire de 12 % prévue par le décret du 29 août 1926.

ART. 4. — Les dispositions du présent décret auront leur effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1932, jusqu'à la mise en application des résultats du prochain recensement sous la réserve suivante :

Dans le cas où les modifications de classement résultant de la mise en application des présentes dispositions entraîneraient une réduction du taux des indemnités, soit par suite du déclassement de la localité, soit en raison de la diminution du chiffre de sa population, les fonctionnaires intéressés continueront à percevoir jusqu'au 31 juillet 1932, l'indemnité calculée sur les taux en vigueur avant l'intervention du présent décret.

ART. 5. — Sont abrogées les dispositions antérieures contraires au présent décret, et notamment l'article 2 du décret du 19 janvier 1924, et l'article 3 du décret du 26 juin 1927.

ART. 6. — Le ministre du Budget est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 5 août 1932.

Albert LEBRUN.

Par le Président de la République :

*Le ministre du Budget,*

Maurice PALMADE.

## Situation des fonctionnaires du ministère des Travaux publics mis à la disposition du ministre des Colonies pour servir en Indo-Chine

Le Président de la République Française,

Vu l'article 18 du sénatus-consulte du 3 mai 1854;

Vu le décret du 2 mars 1910 sur la solde et les allocations accessoires du personnel colonial et les textes modificatifs ou complémentaires subséquents;

Vu le décret du 3 juillet 1897 sur les déplacements du personnel colonial et les textes modificatifs ou complémentaires subséquents;

Vu les décrets du 20 octobre 1911 portant fixation des pouvoirs du gouverneur général de l'Indochine et organisation financière et administrative de l'Indochine;

Vu le décret du 16 décembre 1915 modifié par le décret du 29 mai 1930 réglant la situation des fonctionnaires du Ministère des Travaux publics mis à la disposition du ministre des Colonies pour servir en Indochine;

Sur la proposition du ministre des Colonies et du ministre des Travaux publics;

Décète :

ARTICLE PREMIER. — Le paragraphe II de l'article 3 du décret du 16 décembre 1915 est modifié comme suit :

« Au lieu de : « Les fonctionnaires du grade d'ingénieur et d'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ou des Mines recevront, en outre, pendant leur séjour en Indochine, à l'exclusion de toutes indemnités de fonctions, les primes de technicité ci-après :

« Ingénieur en chef hors classe, de 1<sup>re</sup> classe et de 2<sup>e</sup> classe, 4.500 piastres;

« Ingénieur ordinaire de 1<sup>re</sup> classe comptant 4 ans d'ancienneté, 3.500 piastres;

« Ingénieur ordinaire de 1<sup>re</sup> classe avant 4 ans d'ancienneté, 2.800 piastres;

« Ingénieur ordinaire de 2<sup>e</sup> classe, 1.900 piastres;

« Ingénieur ordinaire de 3<sup>e</sup> classe, 1.000 piastres. »

Lire : « Les fonctionnaires du grade d'ingénieur, d'ingénieur en chef et d'inspecteur général des Ponts et Chaussées ou des Mines, recevront, en outre, pendant leur séjour en Indochine, à l'exclusion de toutes indemnités de fonctions et de toutes indemnités forfaitaires de représentation et de tournées, les primes de technicité ci-après :

« Inspecteur général de 1<sup>re</sup> classe et de 2<sup>e</sup> classe, ingénieur en chef hors classe, de 1<sup>re</sup> classe et de 2<sup>e</sup> classe, 4.500 piastres;

« Ingénieur ordinaire de 1<sup>re</sup> classe comptant 4 ans d'ancienneté, 3.500 piastres;

« Ingénieur ordinaire de 1<sup>re</sup> classe avant 4 ans d'ancienneté, 2.800 piastres;

« Ingénieur ordinaire de 2<sup>e</sup> classe, 1.900 piastres;

« Ingénieur ordinaire de 3<sup>e</sup> classe, 1.000 piastres. »

(Le reste de l'article sans changement.)

ART. 2. — Le ministre des Travaux Publics et le ministre des Colonies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Rambouillet, le 21 septembre 1932.

Albert LEBRUN.

Par le Président de la République :

*Le Ministre des Travaux Publics,*

Edouard DALADIER.

*Le Ministre des Colonies,*

Albert SARRAUT.

## Procès-verbaux des Séances du Comité

*Présents* : MM. **Parmentier, de Rouville, Weill, Besson, Jacquinet, Deymié, Bressot, Briancourt, Cestre, Dauvergne, Dutaret, Frontard, Gaspard, Gény, Hachon, Peltier, Perret, Rérolle, Soleil, Tarnier, Wahl.**

*Excusés* : MM. **Broquaire, Colson, Michel, Vigier, Le Roux.**

*Absents* : MM. **Baboin, Bideau, Combet, Weckel.**

La séance est ouverte à 14 h. 20.

Le Secrétaire lit le procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

*Election de M. Lebrun, Ingénieur des Mines, à la Présidence de la République :*

M. le Président signale qu'il compte demander, après le 15 juin, une audience à M. le Président de la République, pour lui présenter les félicitations de l'Association Professionnelle des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines, dont M. **Lebrun** fait partie.

*Congrès de l'Association des Ponts et Charpentes :*

M. le Président indique que le Congrès de cette Association, qui s'est tenu à Paris, et qui avait été annoncé dans le *Bulletin du P. C. M.*, a eu lieu avec un grand succès.

Il estime nécessaire, pour les Ingénieurs des Ponts et Chaussées, de prendre une part active aux travaux de cette Association qui, en dehors de ses Congrès périodiques, constitue un organisme permanent de recherches et de publications techniques.

Il est décidé que le P. C. M. fera appel à tous les Ingénieurs des Ponts et Chaussées pour qu'ils envoient des travaux destinés à être publiés, et qu'il interviendra également dans les Comités qui pourraient se former en France à ce sujet.

*Réclamation au sujet d'une nomination :*

M. **Gaspard** demande à se retirer.

M. le Président indique qu'il a été saisi d'une réclamation concernant la désignation, par un arrêté daté du 31 mai 1932, d'un Ingénieur faisant fonctions d'Ingénieur en chef, pour succéder à M. l'Ingénieur en chef **Malet**, élu Député, et que l'arrêté qualifie de « placé en service détaché ».

M. **Malet**, appelé devant le Comité du P. C. M., précise les points suivants :

1° Il n'a jamais fait de demande pour être placé en service détaché ;

2° Il a continué à assurer son service jusqu'au 11 juin ; en particulier, il a reçu, du ministère des

Travaux Publics, des pièces à signer, jusqu'à cette date ;

3° Son élection ayant été validée le 3 juin, c'est, conformément à la loi électorale, huit jours après cette date, qu'il doit être placé en service détaché, c'est-à-dire le 11 juin seulement. Jusque-là, la loi lui laissait la possibilité d'opter entre son mandat de Député et sa situation d'Ingénieur en Chef en Service ;

4° Un arrêté signé par M. le Ministre des Travaux Publics, postérieurement au 31 mai, le place dans la situation de service détaché à partir du 11 juin.

M. **Malet** s'étant retiré, le Comité du P. C. M. estime à l'unanimité que, dans ces conditions, l'arrêté du 31 mai est entaché d'irrégularité, puisqu'il qualifie M. **Malet** de « placé en service détaché », et qu'il désigne un Ingénieur pour un poste qui n'était pas alors vacant.

Il est convenu que le Bureau du Comité du P. C. M. fera une démarche auprès de M. le Ministre des Travaux Publics, et introduira un pourvoi devant le Conseil d'Etat aux fins d'annulation de l'arrêté susvisé.

*Question au sujet des pensions :*

M. le Président a reçu une demande de la veuve d'un Ingénieur des Ponts et Chaussées, dont la situation est la suivante :

Son mari, après avoir effectué un temps de service actif suffisant pour avoir des droits à pension, a été mis en disponibilité et est décédé. A la demande de pension de sa veuve, l'Administration a répondu que, puisqu'au moment de son décès, son mari n'était pas en activité de service, elle n'avait aucun droit à pension. En conséquence, elle a l'intention de se pourvoir devant le Conseil d'Etat contre cette décision.

Il est décidé que le P. C. M. appuiera moralement et pécuniairement, dans la limite de la moitié des dépenses, ce pourvoi, qui intéresse tous les Ingénieurs en disponibilité.

M. **Perret** est chargé d'étudier et de suivre cette question.

*Tournée de 1932 :*

M. le Président rend compte de cette tournée, qui s'est effectuée dans le Nord de la France, en Belgique et en Hollande, dans d'excellentes conditions. Le P. C. M. a été partout accueilli très chaleureusement et a visité des travaux extrêmement intéressants.

*Lettres diverses :*

M. le Président indique au Comité la substance de diverses lettres qu'il a reçues :

1° Une lettre concernant la question des traitements et signalant un article paru dans le *Temps*, et qui démontre, une fois de plus, que les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines ont été particulièrement défavorisés lors des dernières augmentations de traitements.

2° Une lettre de M. **Vigier**, au sujet du nouveau régime des pensions civiles, et, en particulier, du classement des fonctionnaires dans les catégories A et B. Il semble que certains Ingénieurs des Mines et, peut-être, des Ponts et Chaussées, devraient logiquement être classés dans la catégorie B. M. **Weill** est chargé d'étudier et de suivre cette question.

3° Diverses lettres au sujet des travaux communaux, et une lettre signalant qu'un Conseil Général vient de demander que les travaux d'hydraulique agricole soient confiés au Génie rural et non plus au Service des Ponts et Chaussées.

4° Une lettre de M. **Bigot**, concernant la documentation technique et demandant la création d'un Bureau de documentation au Ministère.

Un long échange de vues a eu lieu au sujet de cette lettre. d'où il résulte que tout le monde est d'accord pour estimer insuffisante la documentation que l'Administration met actuellement à la disposition des Ingénieurs. Comme il ne semble pas possible d'obtenir, en ce moment, la création d'un nouveau service, le Président du P. C. M. est chargé de s'entendre avec M. le Directeur de l'École des Ponts et Chaussées pour examiner dans quelles mesures la bibliothèque de l'École des Ponts pourrait grouper les projets intéressants, qui seraient mis à la dis-

position des Camarades venant à Paris, ou même, adressées en communication sur demandé.

Il serait désirable, en outre, que les Annales des Ponts et Chaussées continuent à publier la liste des ouvrages nouveaux reçus par la bibliothèque, comme elles le faisaient autrefois.

Incidemment, M. **Bressot** signale qu'il serait désirable que les Ingénieurs venant à Paris puissent avoir à leur disposition un bureau au Ministère des Travaux Publics, pour y recevoir, en particulier, des entrepreneurs. M. le Président rappelle qu'il existe à l'École des Ponts et Chaussées un bureau du P. C. M. qui est à la disposition de tous les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines. Si le bureau est fermé, il suffit d'en demander la clé au concierge de l'École, après l'avoir prévenu quelques jours à l'avance.

*Chemins ruraux :*

M. **Dutaret** indique l'état de cette question, et les départements où le Conseil Général a émis un vœu satisfaisant pour le service rural.

*Répartition des honoraires :*

M. le Président signale, dans le dernier numéro de la *Tribune des Travaux Publics*, une proposition concernant une modification de la répartition actuelle des honoraires pour travaux communaux. Cette proposition apparaît comme inacceptable.

Il est décidé que cette question sera suivie.

La prochaine séance aura lieu le vendredi 8 juillet, à 14 h. 15.

La séance est levée à 17 h. 15.

*Le Secrétaire :*  
P. BESSON.

*Le Président :*  
J. PARMENTIER.



# AVIS

## Note de la Direction générale des Travaux publics de la Régence de Tunis

La Direction générale des Travaux publics de la Régence de Tunis désire recruter un Ingénieur des Ponts et Chaussées de 2<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> classe pour l'arrondissement de Bizerte.

Les traitements et indemnités offerts sont les suivants :

	INGENIEURS DES PONTS ET CHAUSSEES		
	2 <sup>e</sup> classe	3 <sup>e</sup> classe	
		1 <sup>er</sup> échelon	2 <sup>e</sup> échelon
Traitement métropolitain..	35.000 »	28.000 »	22.000 »
Majoration tunisienne du tiers du traitement ....	11.666,66	9.333,33	7.333,33
Complément de traitement.	16.500 »	15.000 »	15.000 »
Majoration du tiers du complément de traitement .....	5.500 »	5.000 »	5.000 »
Rétribution régionale, y compris majoration de 50 % pour services en Tunisie, et de 25 % en fin d'année pour bons services .....	14.562,50	13.500 »	13.500 »
Indemnité de résidence....	800 »	800 »	800 »
<b>TOTAL.....</b>	<b>84.029,16</b>	<b>71.633,33</b>	<b>63.633,33</b>

Le taux des indemnités pour charges de famille est le même que dans la métropole.

Les frais de déplacement de France en Tunisie sont remboursés par la Tunisie.

Les agents ont droit à un congé annuel d'un mois ou à un congé de deux mois tous les deux ans.

Les frais de traversée pour les agents et leur famille à l'occasion des congés leur sont remboursés tous les deux ans.

Les demandes de renseignements complémentaires devront être adressées à M. le Directeur général des Travaux publics de Tunis.

Les Ingénieurs désireux de poser leur candidature à ce poste devront adresser leur demande au Ministère des Travaux publics (Personnel, 1<sup>er</sup> bureau).

## CHRONIQUE DES TRAVAUX

### Prolongement de la route de l'Ouest de Maevatanana à Majunga

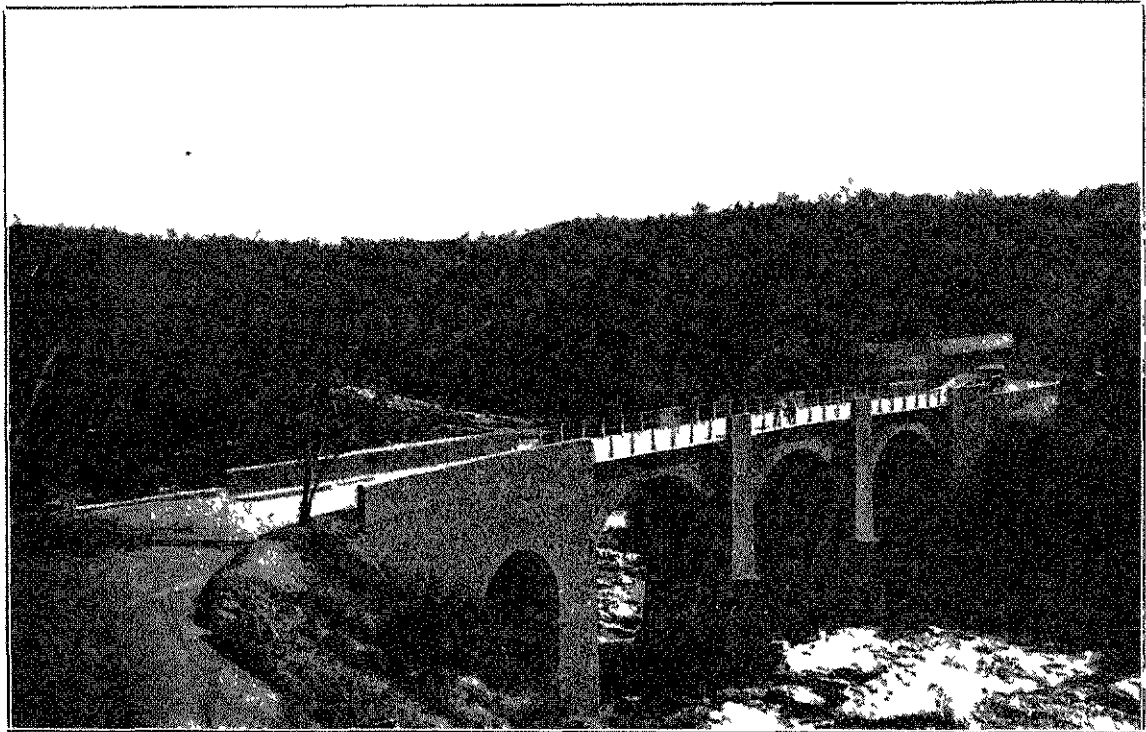
#### Construction du pont en maçonnerie sur le torrent Boinakely, au kilomètre 9

Les dispositions adoptées pour cet ouvrage sont toutes commandées par les circonstances locales.

L'axe longitudinal est étroitement imposé par la forme du terrain, l'importance des culées par le tracé des courbes d'accès à l'ouvrage.

construction très robuste. Elle se compose de trois arches en plein cintre de 10 mètres d'ouverture et d'une arche de décharge de 5 mètres.

L'ouvrage est fondé sur fond rocheux solide, mais dont les profondes fissures sont par endroits largement



*Vue d'ensemble*

L'évasement des murs en retour de la culée évidée par une arche de décharge donne aux véhicules venant de Tananarive la possibilité de s'engager sur le pont, à une seule voie charretière, en suivant une courbe de 53 mètres de rayon, alors qu'une culée plus courte n'aurait offert à la circulation qu'un rayon de 30 mètres.

Le débouché adopté restreignant notablement la section naturelle offerte aux crues subites atteignant 6 et 7 mètres au-dessus de l'étiage a nécessité une

érosées par le courant. A l'emplacement des assises, ces fissures ont été complètement nettoyées et obturées à l'aide de béton fin serré par matage.

Pour la superstructure, il a été fait le plus large emploi de la pierre, granit gneissique très dur mais dont les stries ont écarté son emploi comme voussoirs. Cette dernière particularité a conduit à constituer les arches principales par deux anneaux en béton armé surmontés par des tympanes pleins en maçonnerie.



**ÉTABLISSEMENTS**

**HENRI SERRE & ANSOT Réunis**

SOCIÉTÉ ANONYME  
AU CAPITAL DE 1.365.000 FRANCS

**LOCATION - ACHAT - VENTE  
DE MATÉRIEL INDUSTRIEL  
ET D'ENTREPRISE**

**INSTALLATIONS DE SECTEURS ÉLECTRIQUES  
ÉPUISEMENTS**

●  
**CONCESSIONNAIRES :**

DE LA  
**C<sup>IE</sup> INGERSOLL-RAND**

POUR LA LOCATION DES COMPRESSEURS,  
OUTILS PNEUMATIQUES

DES  
**ÉTABLISS<sup>TS</sup> RANSOME**

POUR LA LOCATION DES BÉTONNIÈRES,  
GRUES, ETC.

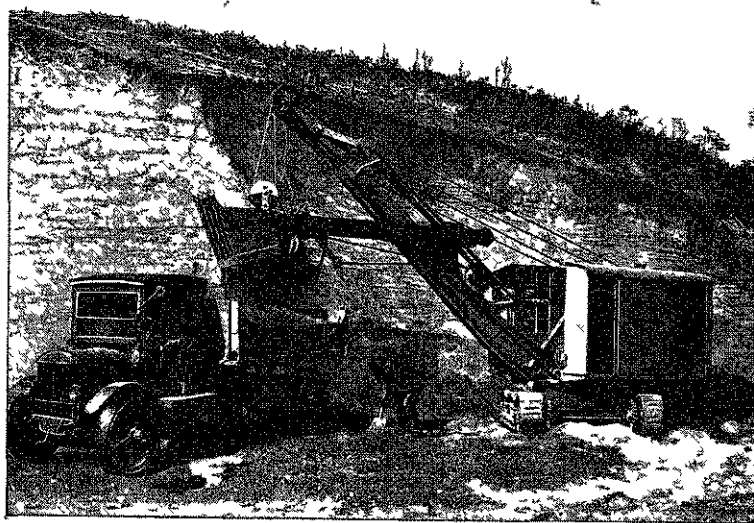
●  
**27, RUE du MAROC, PARIS**

**TÉLÉPHONE : NORD 11-56 ET 01-90**



# PELLES GRUES, EXCAVATEURS DRAGLINES, SONNETTES

à commande par moteurs à essence, à huile lourde, ou électriques



DE LA

**NORTHWEST ENGINEERING C<sup>o</sup>**  
DE CHICAGO (E.U.A.)

AGENTS POUR LA VENTE EN FRANCE ET AUX COLONIES

ÉTABLISSEMENTS

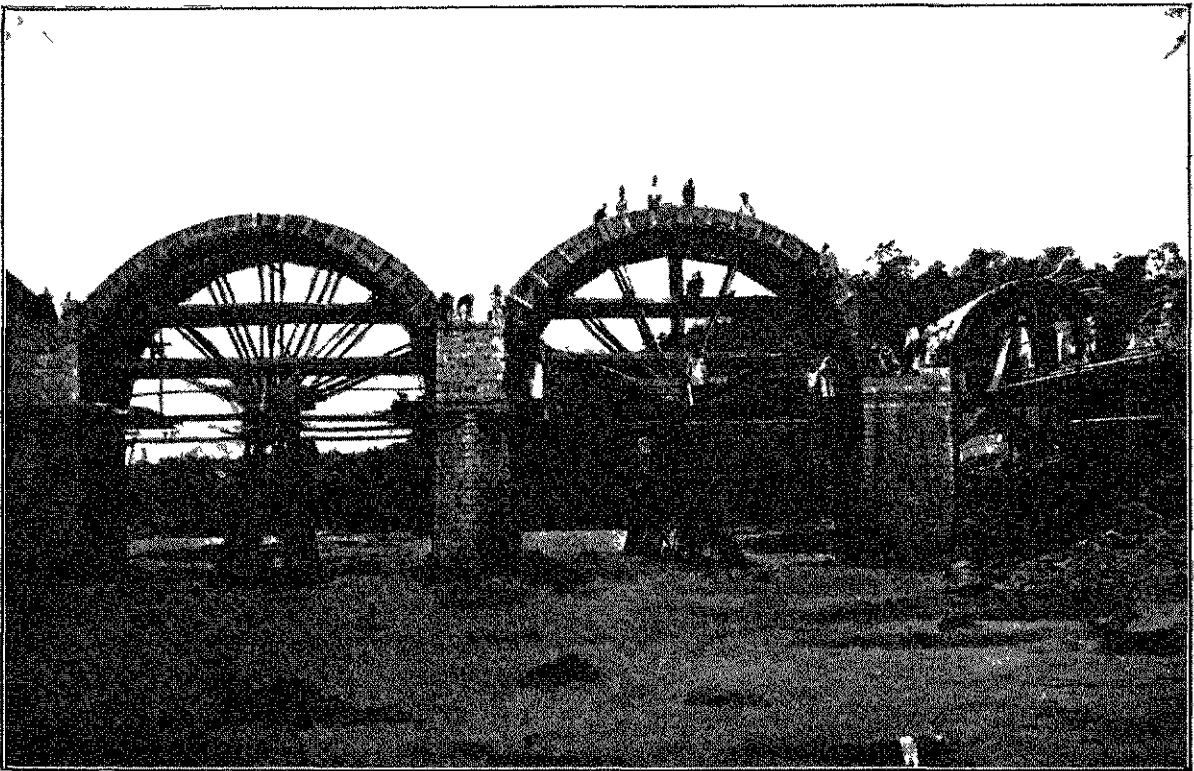
**HENRI SERRE & ANSOT Réunis**

CATALOGUE FRANCAIS SUR DEMANDE

RENSEIGNEZ-VOUS SUR LE MERVEILLEUX MOTEUR NORTHWEST A HUILE LOURDE



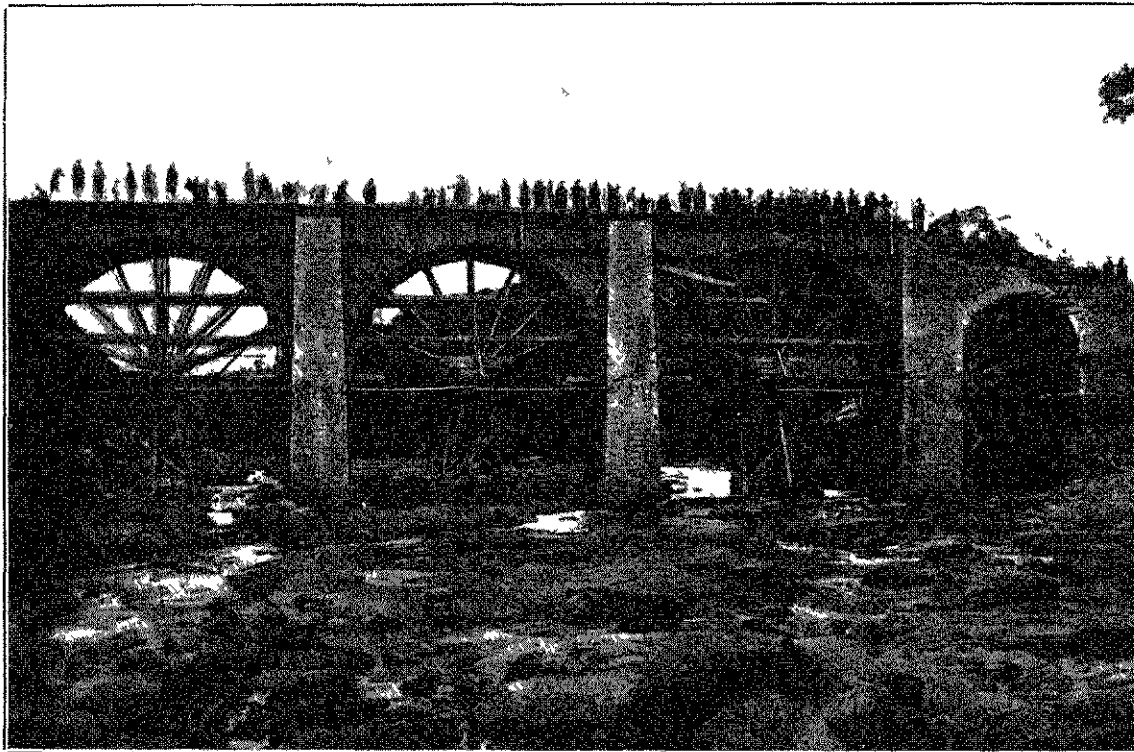
*Vue en élévation*



*L'ouvrage en construction vu de Pavai (février 1929)*

Ces tympanons sont à libre dilatation au moyen de rainures ménagées derrière les saillies des piles. Sur

nomique par le large emploi des bois ronds, abondants sur place.



*L'ouvrage en construction, vu de l'aval (avril 1929)*

les tympanons reposent des tabliers en béton armé librement dilatables portant chaussée et trottoirs

Les cintres des arches principales étaient du type en éventail reposant sur des chevalets d'une solidité à l'épreuve des crues. Ce dispositif était rendu éro-

Commencé en juillet 1928, l'ouvrage est terminé en mai de l'année suivante

Les photographies ci-dessous donnent l'aspect du chantier aux différentes phases de la construction

## **Prolongement de la route de Maevatanana à Majunga**

### **Construction du pont sur la Manambatomby, au kilomètre 32**

Le pont sur la Manambatomby a été ouvert à la circulation le 25 décembre 1930

#### **Caractéristiques de l'ouvrage**

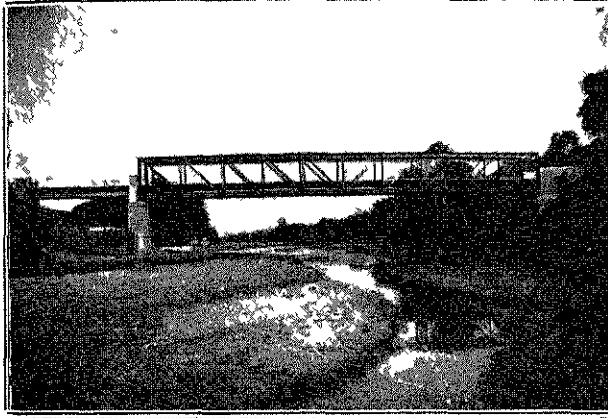
La coupure à franchir présente au niveau de la plateforme une longueur d'environ 60 mètres

Des sondages exécutés sur les rives ont rencontré à assez faible profondeur un banc de tuf compact présentant une inclinaison très accusée vers le lit de la rivière, voisine de 30° sur la rive gauche, plus inclinée encore sur la rive droite. Il convenait donc de rapprocher le plus possible des rives les appuis en rivière, de façon à ne pas avoir à aller chercher trop

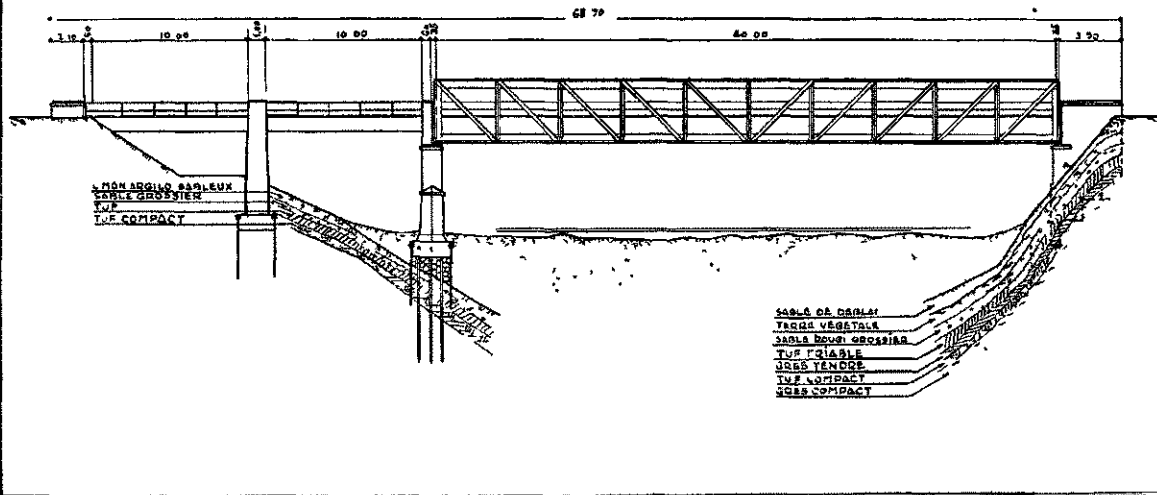
profondément la couche de tuf compact sur laquelle il était prudent d'asseoir les fondations.

Ces considérations ont conduit à la solution figurée par le schéma ci-contre :

Travée centrale métallique de 40 mètres prenant appui, d'une part, sur une culée ancrée sur le banc de tuf très incliné de la rive droite et, d'autre part, sur une pile massive très voisine de la rive gauche, prenant appui sur la couche de tuf compact par l'intermédiaire de pieux. L'inclinaison de ce banc révélée par des sondages laissait supposer qu'on la retrouverait à 6 mètres environ sous l'étiage au droit de la pile projetée en rivière.



**PONT SUR LA MANAMBATROMBY**  
 COUPE DES FONDATIONS ET COUPE GEOLOGIQUE DU SOUS-SOL  
 ECHELLE : 0.00 = 1 M.



Le projet initial prévoyait deux travées en béton de 8 mètres entre la travée métallique et la rive gauche. A l'exécution, les portées de ces deux travées ont été portées à 10 mètres, de manière à donner une meilleure assise à la pile intermédiaire et à réduire l'importance de la culée qui a pu ainsi être supprimée et remplacée par une simple palée en B A.

### Exécution des travaux

Les travaux ont été mis en adjudication vers la fin de l'année 1929, en même temps que les deux ouvrages sur l'Ankalamitrabe et l'Ankalamitrakely. L'adjudication n'ayant pas donné de résultat, l'exécution en régie fut décidée et les travaux entrepris dès le mois d'avril 1930.

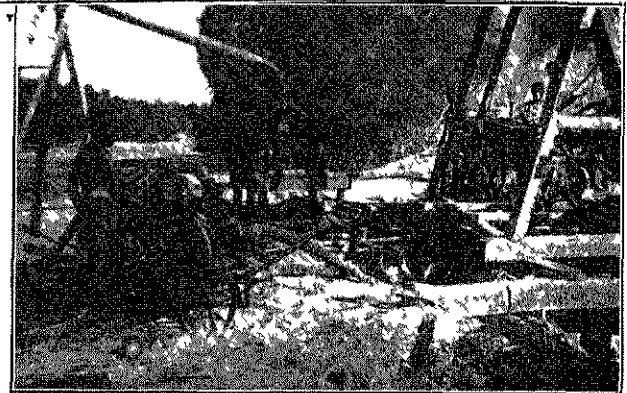
Les premiers mois ont été consacrés à l'approvisionnement des matériaux : gravier, sable, bois de coffrage, ciment, fer, charpente de la travée métallique et accessoires de montage.

Les travaux de maçonnerie proprement dits ont été entrepris en juillet 1930.

Les premières crues étant à craindre dès octobre, les appuis devaient être « sortis de l'eau » et la première travée de 10 mètres en béton armé coulée avant cette date.

La mise en place de la travée métallique n'était donc possible qu'après le début des pluies et devait donc obligatoirement se faire par lancement.

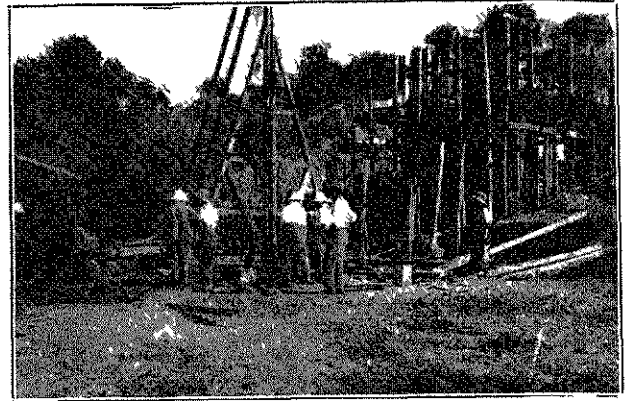
L'exécution de la culée rive droite ne souleva au-



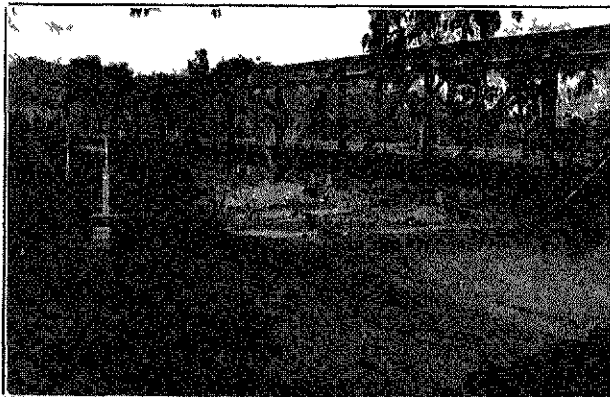
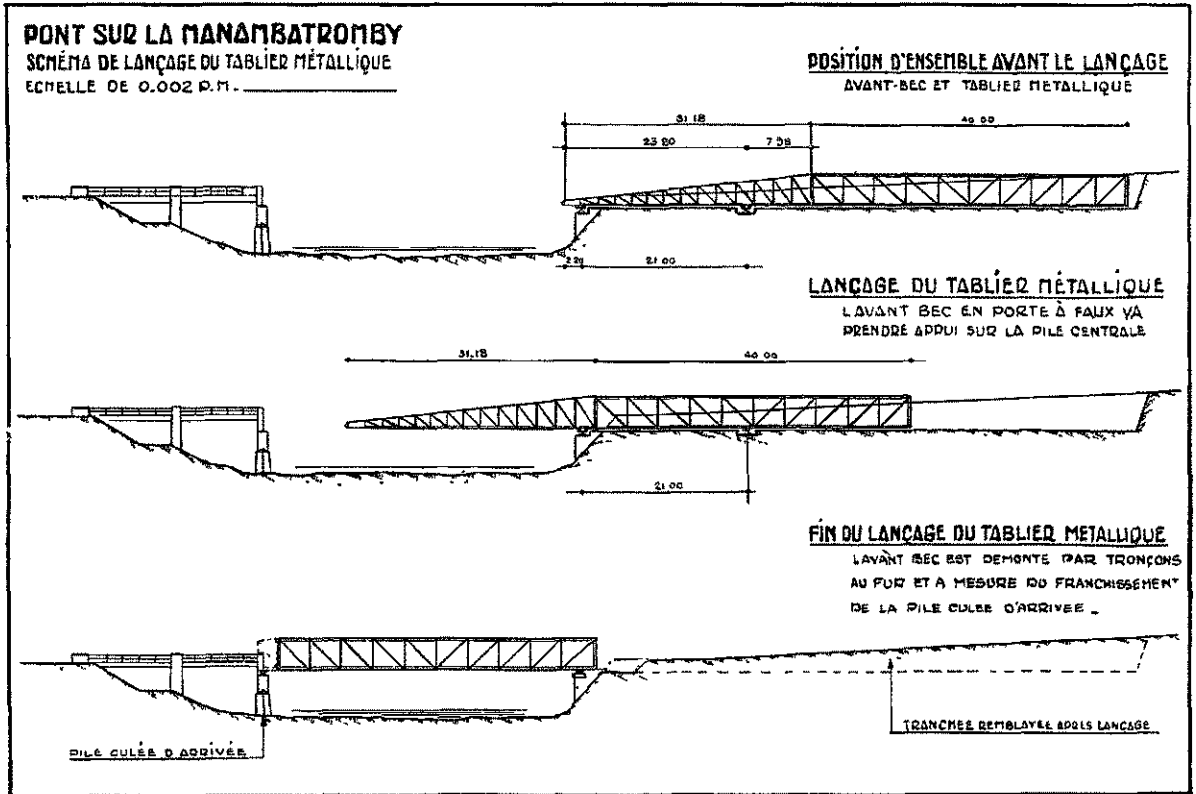
*Recépage des pieux dans la fouille des fondations de la pile centrale*

cune difficulté. Pour parer à tout risque de glissement dû à la forte inclinaison du banc de tuf sur lequel elle fut fondée, on buta la fondation par un voile parafouille armé pénétrant à 1 m. 50 de profondeur dans le bon terrain.

Par contre, de sérieuses difficultés furent rencontrées dans l'exécution des fondations de la pile centrale. Le battage de pieux d'essai a montré que le bon terrain se trouvait à une profondeur supérieure à celle que l'on avait prévue. Il fallut porter à 10 et 12 mètres la longueur des pieux et augmenter en proportion leur section. L'approvisionnement de ces pieux entraîna un retard d'un mois environ. La fondation comprend 42 pieux, la force portante de cha-



La sonnette à moteur utilisée pour le battage des pieux



cun d'eux variant de 7 à 12 tonnes. Le battage de ces pieux à 12 mètres de profondeur ne demanda pas moins d'un mois de travail acharné.

Les derniers pieux furent battus le 15 octobre 1930, date à laquelle furent prises les deux photographies ci-dessous.

Il était temps. Quelques jours avant, une crue subite de 1 m. 50 avait basculé sonnette et moteur dans la fouille heureusement sans dégâts.

La palée culée rive gauche, la pile intermédiaire et la travée de rive en béton étaient coulées. La superstructure de la pile centrale fut entreprise aussitôt et put être achevée dans les premiers jours d'octobre.

La travée métallique fut lancée le 10 décembre quelques jours avant que le passage de la rivière à gué ne fût rendu impossible par les crues successives.

Le prix de revient de l'ouvrage peut être évalué à 630.000 francs, somme se décomposant comme suit :

Maçonneries . . . . . Fr. 340.000  
Fourniture, transport à pied d'œuvre et montage de la travée métallique . . . . . 290.000  
630 000

Soit, au mètre linéaire :  $\frac{630\ 000}{63} = 10.000$  fr.

L'exécution de cet ouvrage en moins de huit mois représente un véritable tour de force, si l'on tient compte du climat et des grosses difficultés dues à l'isolement du chantier en pleine brousse. Ce tour de force a pu être réalisé grâce au dévouement de tous les exécutants, et tout particulièrement à l'activité et à l'énergie du Chef de la Subdivision, l'Ingénieur Roddier

*L'Ingénieur des Ponts et Chaussées,  
Chef du Service central technique,*

LIZÉE.



## COMMUNICATIONS PERSONNELLES

### Changements d'adresse

I. — *Ponts et Chaussées.*

Inspecteurs généraux :

MM. **Mesnager**, 35, rue Barbet-de-Jouy, Paris (7<sup>e</sup>).

**Montigny**, 59, avenue de la Bourdonnais, Paris (7<sup>e</sup>). Tél. Invalides 32-97.

Ingénieurs ordinaires :

M. **Bouquet des Chaux**, 37, rue Dutot, Paris (15<sup>e</sup>)

Nous vous prions de vouloir bien noter le changement d'adresse de M. **Houbin** : à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1932, 2, rue Redon, Paris (17<sup>e</sup>), au lieu de 5, rue de l'Assomption, Paris (16<sup>e</sup>).

### Naissance

M. Weckel, Ingénieur des Ponts et Chaussées, a le plaisir de faire part de la naissance de sa fille Claude-Elise. — Rabat, le 27 juin 1932.

### Décès

MM. Renardier, Inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite; de Miniac, Inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite.

# LÉGION D'HONNEUR

Par décrets en date du 25 juillet 1932 et du 26 juillet, 1932 rendus sur la proposition du ministre des Travaux Publics, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'Honneur :

## Au grade de commandeur

MM. **Grimpret**, Inspecteur général des Ponts et Chaussées, Directeur général des Chemins de fer au ministère des Travaux Publics.

**Michel** (Henri), Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées (hors cadres), Président du Comité de l'Ouest-expansion.

## Au grade d'officier

MM. **Barillon**, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Rouen.

**Gervais de Rouville**, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur du Service des Phares et Balises.

**Hugues** (Hurbain), Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées en retraite, Ingénieur en chef du service vicinal de Vaucluse.

**Jeannin**, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Orléans.

**Launay**, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur de la Voirie routière, des forces hydrauliques et des distributions d'énergie électrique au ministère des Travaux Publics.

**Pellarin**, Ingénieur des Ponts et Chaussées (hors cadre), Ingénieur en chef de l'Exploitation de la Compagnie des Chemins de fer de l'Est.

## Au grade de chevalier

MM. **Bachet**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Orléans.

**Bertin**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Arles.

**Bucher**, Ingénieur des Mines (hors cadre), Directeur des Mines de Lens.

**Gibert**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Caen.

**Leclerc du Sablon**, Ingénieur des Ponts et Chaussées (hors cadres), Ingénieur en chef à la Compagnie des Chemins de fer du Midi, à Toulouse.

**Marlin**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Metz.

**Massé** (Pierre), Ingénieur des Ponts et Chaussées (hors cadres), Directeur général de la Compagnie d'Électricité industrielle, à Paris.

**Prot**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Paris.

**Raty**, Ingénieur des Mines, à Paris.

**Vauthier**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Troyes.

**de Viry**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Boulogne-sur-Mer.



## NOMINATIONS ET AVANCEMENT

Par arrêté du 15 juin 1932, le nombre maximum des ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'État (service des Ponts et Chaussées) susceptibles d'être portés au tableau de propositions pour le grade d'ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées pour l'année 1932 a été fixé à six.



Par décret du 18 juin 1932, les ingénieurs ordinaires de 1<sup>re</sup> classe des Ponts et Chaussées, dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur en chef, ont été nommés ingénieurs en chef de 2<sup>e</sup> classe, pour prendre rang du 1<sup>er</sup> juin 1932 :

MM. **Amante** (Sylvio).  
**Renaud** (Pierre-Jean-Marie).



Par décret du 26 juin 1932, M. **Delemer** (Léon-Jean), Ingénieur en chef hors classe des Ponts et Chaussées, inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'Inspecteur général, a été nommé Inspecteur général de 2<sup>e</sup> classe pour prendre rang du 1<sup>er</sup> juillet 1932.



Par arrêté du ministre des Colonies, en date du 20 juin 1932, M. **Mechin**, Ingénieur en chef des Travaux Publics de l'Indochine, Ingénieur des Ponts et Chaussées, a été nommé, à compter du 1<sup>er</sup> avril 1932, Commissaire du Gouvernement, Adjoint au Commissaire du Gouvernement près la Compagnie des Chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan.



Par décret du 29 juin 1932, les ingénieurs ordinaires de 1<sup>re</sup> classe des Ponts et Chaussées, dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieurs en chef, ont été nommés ingénieurs en chef de 2<sup>e</sup> classe, pour prendre rang du 1<sup>er</sup> juillet 1932 :

MM. **Aubert** (Jean-Maris-Louis-Antoine).  
**Lamorre** (François-Lucien-Georges).

Par décret du 2 juillet 1932, les inspecteurs généraux de 2<sup>e</sup> classe des Ponts et Chaussées, dont les noms suivent, ont été nommés inspecteurs généraux de 1<sup>re</sup> classe, pour prendre rang du 1<sup>er</sup> juillet 1932, savoir :

MM. **Houpeurt** (Henri-François-Louis).  
**Couturier** (Hyppolyte-Paul-Auguste).



Par arrêté du 4 juillet 1932 le tableau d'avancement pour les grades d'inspecteur général de 2<sup>e</sup> classe et d'ingénieurs en chef de 2<sup>e</sup> classe des Ponts et Chaussées a été fixé ainsi qu'il suit, pour l'année 1932, savoir :

*Pour le grade d'inspecteur général de 2<sup>e</sup> classe,*

CADRE ORDINAIRE

Inscriptions anciennes maintenues.  
Inscriptions nouvelles : néant.

CADRES DES SERVICES DÉTACHÉS

Néant.

*Pour le grade d'ingénieur en chef de 2<sup>e</sup> classe.*

Inscriptions antérieures maintenues.  
Inscriptions nouvelles : néant.



Par arrêté du 4 juillet 1932, les avancements suivants ont été accordés dans le personnel des ingénieurs des Ponts et Chaussées, à dater du 1<sup>er</sup> juillet 1932, savoir :

*Ingénieurs en chef de 1<sup>re</sup> classe, promus hors classe*

MM. **Bare**, **Ferras**, **Vincent** (Louis), **Wahl**,  
**Grelot** et **Boulloche**.

*Ingénieurs en chef de 2<sup>e</sup> classe,  
promus à la 1<sup>re</sup> classe.*

MM. **Soleil**, **Vanneufville**, **Renaud** (Bernard)  
**Haegelen** et **Coyne**.



*Ingénieurs ordinaires de 2<sup>e</sup> classe,  
promus à la 1<sup>re</sup> classe.*

MM. **Dupouy, Madray, Besson, Dubroca, Bourcy, Darlignes, Ponton, Godin, Roullier, Aureillan et Maux.**

*Ingénieurs ordinaires de 3<sup>e</sup> classe,  
promus à la 2<sup>e</sup> classe.*

MM. **Geoffroy, Aimond, Rousseaux, Vernier, Larras, Chardeaux, Calès, Thomas-Colignon, Bauzil, Champsaur, Lévy (Léon), Simon (Auguste), Drouhin, Chadenson, Buteau, Monsenergue, Couteaud et Spitz.**



Par décret du 9 juillet 1932, ont été nommés élèves ingénieurs des Ponts et Chaussées, pour prendre rang à dater du 16 octobre 1932, les ingénieurs adjoints des Travaux Publics de l'État, dont les noms suivent, savoir :

MM. **Piquemal** (Maurice-Prosper-Paul).  
**Midol** (Henri).



Par décret du 22 juillet 1932, M. **Sabatier** (Jules-Antoine), Ingénieur ordinaire de 1<sup>re</sup> classe des Ponts et Chaussées, inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur en chef de 2<sup>e</sup> classe pour prendre rang du 1<sup>er</sup> septembre 1932.

M. **Beau** (Christian), Ingénieur des Ponts et Chaussées, nommé Inspecteur général adjoint à l'inspecteur général des Travaux Publics des colonies, par arrêté du 18 juin 1931, est classé en solde à l'échelle propre de l'inspection générale des Travaux Publics des colonies, pour compter du 1<sup>er</sup> août 1932.



Par décret du 28 juillet 1932, M. **Aubert** (Jean), Ingénieur en chef de 2<sup>e</sup> classe des Ponts et Chaussées à **Paris**, a été nommé, à dater du 1<sup>er</sup> octobre 1932, professeur titulaire du cours de navigation intérieure à l'École Nationale des Ponts et Chaussées, en remplacement de M. **Villié**, dont la démission a été acceptée.



Par arrêté du 3 août 1932, le diplôme d'ingénieur au corps des Mines a été accordé aux élèves ingénieurs sortant de l'École Nationale Supérieure des Mines, dont les noms suivent :

MM. **Jouven, Borgeaud, Degol, Legoux et Moch.**



Par arrêté du 4 août 1932, le tableau d'avancement des ingénieurs des Mines a été fixé ainsi qu'il suit pour l'année 1932, savoir :

*Pour le grade d'inspecteur général de 2<sup>e</sup> classe.*

Cadre ordinaire.

Inscriptions antérieures : maintenues.  
Inscriptions nouvelles : néant.

*Pour le grade d'ingénieur en chef de 2<sup>e</sup> classe.*

Inscriptions antérieures : maintenues.  
Inscriptions nouvelles : néant.



Par arrêté du 4 août 1932, les avancements suivants ont été accordés dans le personnel des ingénieurs des Mines, à dater du 1<sup>er</sup> juillet 1932, savoir :

*Ingénieurs en chef de 1<sup>re</sup> classe,  
promus hors classe.*

MM. **Jarlier.**  
**Daval.**  
**Audibert.**

*Ingénieur en chef de 2<sup>e</sup> classe  
promu à la 1<sup>re</sup> classe.*

M. **Demay.**

*Ingénieurs ordinaires de 3<sup>e</sup> classe  
promus à la 2<sup>e</sup> classe.*

MM. **Adam.**  
**Vieux.**



Tableau de classement des ingénieurs et ingénieurs adjoints des Travaux Publics de l'État (service des Ponts et Chaussées) qui peuvent obtenir le grade d'ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées à la suite de l'examen professionnel ouvert en 1932 en application du titre II du décret du 2 avril 1922, modifié par décret du 9 mars 1931.

MM.

1. **Bize**, Ingénieur des Travaux Publics de l'État à **Toulouse**.
2. **Lacombe**, Ingénieur des Travaux Publics de l'État, à **Caudebec-en-Caux**.

## Inscriptions au tableau d'avancement pour les grades supérieurs du cadre général des Travaux Publics des Colonies.

Par arrêté du Ministre des Colonies, en date du 16 août 1932, le nombre d'inscriptions à retenir définitivement au tableau d'avancement pour les grades supérieurs du cadre général des Travaux Publics et des Mines des Colonies, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1932 au 1<sup>er</sup> juillet 1933, est fixé ainsi qu'il suit :

### A. — CADRE ORDINAIRE

Ingénieur général, néant.  
Ingénieur en chef hors classe, 3.  
Ingénieur en chef de 1<sup>re</sup> classe, 1.  
Ingénieur en chef de 2<sup>e</sup> classe, néant.  
Ingénieur principal de 1<sup>re</sup> classe, 1.  
Ingénieur principal de 2<sup>e</sup> classe, 3.  
Ingénieur principal de 3<sup>e</sup> classe, 4 dont 1 (Mines).  
Ingénieur principal de 4<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon), 2.  
Ingénieur principal de 4<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon), néant.

### B. — CADRES DES SERVICES DÉTACHÉS

Ingénieur général, néant.  
Ingénieur en chef hors classe, néant.  
Ingénieur en chef de 1<sup>re</sup> classe, 1.  
Ingénieur en chef de 2<sup>e</sup> classe, néant.  
Ingénieur principal de 1<sup>re</sup> classe, néant.  
Ingénieur principal de 2<sup>e</sup> classe, néant.  
Ingénieur principal de 3<sup>e</sup> classe, néant.  
Ingénieur principal de 4<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon), néant.  
Ingénieur principal de 4<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon), néant.

### Personnel colonial.

Par arrêté du Ministre des Colonies, en date du 16 août 1932, sont inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1932-1933,

*Pour le grade d'ingénieur en chef hors classe.*

MM. **Boucher, Giran** et **Fischer** (Jacques), Ingénieurs des Ponts et Chaussées.

*Pour le grade d'ingénieur en chef de 1<sup>re</sup> classe.*

M. **Pene**, Ingénieur des Ponts et Chaussées (service détaché).

*Pour le grade d'ingénieur principal de 2<sup>e</sup> classe.*

MM. **Deroche, Lescanne** et **Lazard**, Ingénieurs des Ponts et Chaussées.

Par arrêté du Ministre des Colonies, en date du 16 août 1932, sont promus dans le cadre général des Travaux Publics des Colonies, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1932 :

*Au grade d'ingénieur en chef hors classe.*

M. **Boucher**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Ingénieur en chef de 1<sup>re</sup> classe, pour continuer ses services en Afrique Occidentale Française.

*Au grade d'ingénieur en chef de 1<sup>re</sup> classe.*

M. **Pene**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Ingénieur en chef de 2<sup>e</sup> classe, détaché au ministère des Affaires Étrangères, pour continuer ses services en Éthiopie.



## MUTATIONS

Par arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 1932, M. **Aubert**, Ingénieur en chef de 2<sup>e</sup> classe des Ponts et Chaussées, a été chargé, sur sa demande, à la résidence de **Paris**, à dater du 1<sup>er</sup> juillet 1932, des fonctions de secrétaire de la 1<sup>re</sup> section du Conseil Général des Ponts et Chaussées, en remplacement de M. **Delemer**, nommé à d'autres fonctions.

Par arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 1932 :

M. **Montigny**, Inspecteur général de 2<sup>e</sup> classe des Ponts et Chaussées, a été chargé de la 9<sup>e</sup> inspection générale des services des Ponts et Chaussées, en remplacement de M. **Constantin**, décédé.

M. **Delemer**, Inspecteur général de 2<sup>e</sup> classe des Ponts et Chaussées, a été chargé de la 2<sup>e</sup> inspection

générale des services des Ponts et Chaussées, en remplacement de M. **Montigny**.

Ces dispositions auront leur effet à dater du 1<sup>er</sup> juillet 1932.



Par arrêté du 4 juillet 1932, M. **Pascal**, Ingénieur ordinaire de 3<sup>e</sup> classe des Ponts et Chaussées à **Strasbourg**, a été chargé, sur sa demande, à la résidence de **Saint-Malo**, à dater du 1<sup>er</sup> juillet 1932, des services ci-après désignés, en remplacement de M. **Gaspard** (Bernard), appelé à d'autres fonctions.

1<sup>o</sup> Arrondissement de Saint-Malo du service ordinaire des Ponts et Chaussées du département d'Ille-et-Vilaine ;

2<sup>o</sup> 2<sup>e</sup> arrondissement du service maritime du même département.



Par arrêté du 9 juillet 1932, M. **Buteau**, Ingénieur ordinaire de 3<sup>e</sup> classe des Ponts et Chaussées à **Roanne**, a été mis, sur sa demande, à dater du 1<sup>er</sup> juillet 1932, à la disposition de la Préfecture de la Seine pour occuper un emploi d'ingénieur en chef au service municipal de la Ville de Paris.

Il a été placé pour une période de cinq ans, dans la situation de service détaché prévue par l'article 33 de la loi du 30 décembre 1913.



Par arrêté du 9 juillet 1932, M. **Magnien**, Ingénieur ordinaire de 1<sup>re</sup> classe des Ponts et Chaussées, remis par le ministère des Colonies à la disposition de l'Administration des Travaux Publics, a été chargé, sur sa demande à la résidence de **Roanne**, à dater du 1<sup>er</sup> juillet 1932, des services ci-après désignés, en remplacement de M. **Buteau**, mis en service détaché, savoir :

1<sup>o</sup> Arrondissement de Roanne du service ordinaire des Ponts et Chaussées du département de la Loire ;

2<sup>o</sup> 1<sup>er</sup> arrondissement du service de navigation de la Loire (2<sup>e</sup> section) ;

3<sup>o</sup> 3<sup>e</sup> arrondissement du service d'étude du canal de jonction de la Loire au Rhône.

Il a été attaché, en outre, au service du contrôle de l'exploitation technique des distributions d'énergie électrique dans le département de la Loire et au service hydrométrique et d'annonce des crues du bassin particulier de la Loire (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> sections).

Par arrêté du 13 juillet 1932, M. **Méchin** (René), Ingénieur ordinaire de 1<sup>re</sup> classe des Ponts et Chaussées, en disponibilité pour convenances personnelles, a été réintégré dans les cadres des ingénieurs des Ponts et Chaussées.

Il a été chargé, sur sa demande, à la résidence de **Paris**, à dater du 16 juillet 1932, des services ci-après désignés en remplacement de M. **Aubert**, appelé à d'autres fonctions :

1<sup>o</sup> 2<sup>o</sup> arrondissement du service de navigation de la Marne (3<sup>e</sup> section) ;

2<sup>o</sup> 1<sup>er</sup> arrondissement du service de la navigation de la Seine (2<sup>e</sup> section).



Par arrêté du 19 juillet 1932, M. **Weckel**, Ingénieur ordinaire de 2<sup>e</sup> classe des Ponts et Chaussées, remis par le ministère des Affaires Étrangères à la disposition de l'Administration des Travaux Publics, a été détaché, à dater du 1<sup>er</sup> octobre 1932, au service du gouvernement général de l'Algérie pour être affecté à la direction des Travaux Publics, des chemins de fer et des Mines du gouvernement général en remplacement de M. **Larras**, appelé à une autre destination.

Il sera placé, pour une durée de cinq ans, dans la situation de service détaché prévue par l'article 33 de la loi du 30 décembre 1913.



Par arrêté du 25 juillet 1932, M. **Cottard**, Ingénieur ordinaire de 3<sup>e</sup> classe des Ponts et Chaussées, remis par le Ministère des Affaires Étrangères à la disposition de l'Administration des Travaux Publics, a été mis à la disposition du ministère de la Marine pour être affecté au service des Travaux Maritimes.

M. **Cottard** sera considéré comme étant placé dans la situation de service détaché.

Ces dispositions auront leur effet à dater du 1<sup>er</sup> août 1932.



Par arrêté du 27 juillet 1932, M. **Calès**, Ingénieur ordinaire de 2<sup>e</sup> classe des Ponts et Chaussées, remis par le ministre des Affaires étrangères à la disposition de l'Administration des Travaux Publics, a été chargé, sur sa demande, à dater du 1<sup>er</sup> octobre 1932, à la résidence de **Strasbourg**, de l'arrondissement du centre du service ordinaire des Ponts et Chaussées du département du Bas-Rhin, en remplacement de M. **Pascal**, précédemment appelé à une autre destination.

Par arrêté du 1<sup>er</sup> août 1932, M. **Sabatier**, Ingénieur en chef de 2<sup>e</sup> classe des Ponts et Chaussées, a été chargé, sur sa demande, à la résidence de **Constantine**, à dater du 1<sup>er</sup> septembre 1932, des services ci-après désignés en remplacement de M. **Baurès**, admis à la retraite, savoir :

- 1<sup>o</sup> Circonscription de Constantine des services des Ponts et Chaussées du département de Constantine;
- 2<sup>o</sup> 6<sup>e</sup> circonscription du contrôle de la voie et des bâtiments des chemins de fer d'intérêt général.

Aux termes d'un arrêté du 8 août 1932, M. **Cadenat**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à **Angers**, a été chargé, en sus de ses attributions actuelles, à dater du 1<sup>er</sup> août 1932, de l'arrondissement de l'Est du service ordinaire des Ponts et Chaussées du département de Maine-et-Loire.

Par arrêté du 13 août 1932, M. **Netter**, Ingénieur ordinaire de 3<sup>e</sup> classe des Ponts et Chaussées à **Privas**, a été mis, sur sa demande, à dater du 1<sup>er</sup> août 1932, à la disposition du ministère de l'Air, pour être affecté au service des bases.

Il sera considéré comme étant placé dans la situation de service détaché.

Par arrêté du 13 août 1932, M. **Morel**, Ingénieur ordinaire de 1<sup>re</sup> classe des Ponts et Chaussées, a été chargé, à la résidence de **Privas**, à dater du 16 août 1932, des services ci-après désignés, en remplacement de M. **Netter**, mis en service détaché, savoir :

- 1<sup>o</sup> Arrondissement du Sud du service ordinaire des Ponts et Chaussées du département de l'Ardèche;
- 2<sup>o</sup> 2<sup>e</sup> arrondissement du service du contrôle des études et travaux de la ligne de chemin de fer du Puy à Lavelade-d'Ardèche (2<sup>e</sup> section);
- 3<sup>o</sup> Arrondissement unique des services de contrôle du réseau du Vivarais.

Il sera attaché, en outre, au service du contrôle de l'exploitation technique des distributions d'énergie électrique dans le département de l'Ardèche et au service hydrométrique et d'annonce des crues du bassin de l'Ardèche.

Par décret, en date du 13 août 1932, M. **Vézin**, Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées du ser-

vice du Morbihan, a été chargé du contrôle du Port de pêche de **Lorient**, pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 1931, en remplacement de M. **Bigot**, Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, qui a cessé d'assurer ce service à dater du 16 septembre 1931.

Par arrêté du 29 août 1932, ont été maintenus dans les fonctions de vice-Président du Conseil supérieur du Tourisme, pour l'année 1932 :

M. le Docteur **Chauveau**, Sénateur, Président du groupe parlementaire du Tourisme, au Sénat.

M. **Léon Baréty**, Député, Président du groupe parlementaire du Tourisme, à la Chambre des Députés.

Par décret du 23 août 1932, ont été nommés ingénieurs ordinaires de 3<sup>e</sup> classe des Ponts et Chaussées, pour prendre rang du 1<sup>er</sup> septembre 1932, les ingénieurs des Travaux Publics de l'État dont les noms suivent, savoir :

MM. **Bize** (Joseph-François-Marie-Anselme).  
**Lacombe** (Marc).

Aux termes d'un arrêté du 23 août 1932, les ingénieurs des Travaux Publics de l'État, dont les noms suivent, nommés ingénieurs ordinaires de 3<sup>e</sup> classe des Ponts et Chaussées, par décret du même jour, pour prendre rang du 1<sup>er</sup> septembre 1932, recevront les destinations suivantes, savoir :

M. **Bize**, à **Mende**, arrondissement de l'Est, du service ordinaire des Ponts et Chaussées du département de la Lozère, en remplacement de M. **Du-teil**.

M. **Bize** sera attaché, en outre, au service du contrôle de l'exploitation technique des distributions d'énergie électrique dans le même département et au service hydrométrique et d'annonce des crues du bassin du Tarn.

M. **Lacombe**, aux **Sables-d'Olonne**, arrondissement unique du service maritime du département de la Vendée, en remplacement de M. **Geoffroy**.

Ces dispositions auront leur effet à dater du 1<sup>er</sup> septembre 1932.

Par arrêté du 23 août 1932, M. **Robinson**, Ingénieur ordinaire de 3<sup>e</sup> classe des Ponts et Chaussées

à **Nantes**, a été mis, sur sa demande, à dater du 1<sup>er</sup> septembre 1932, à la disposition du ministère de l'Air (service des bases).

Il sera considéré comme étant placé dans la situation de service détaché.



Par arrêté du 23 août 1932, M. **Duteil**, Ingénieur ordinaire de 3<sup>e</sup> classe des Ponts et Chaussées à **Mende**, a été chargé, sur sa demande, à la résidence de **Nantes**, à dater du 1<sup>er</sup> septembre 1932, du 3<sup>e</sup> arrondissement du service maritime du département de la Loire-Inférieure (2<sup>e</sup> section), en remplacement de M. **Robinson**, mis en service détaché.

Aux termes d'un arrêté du 24 août 1932, M. **Jacquart**, Ingénieur ordinaire de 2<sup>e</sup> classe des Ponts et Chaussées, en disponibilité, pour convenances personnelles, est réintégré dans les cadres de l'activité. Il sera chargé, sur sa demande, à la résidence de **Condom**, de l'arrondissement de l'Ouest, du service ordinaire des Ponts et Chaussées du département du Gers, en remplacement de M. **Salgues**, précédemment affecté à un autre poste.

M. **Jacquart** sera attaché, en outre, au service du contrôle de l'exploitation technique des distributions d'énergie électrique dans le même département, et au service Hydrométrique et d'annonce des crues des bassins de la Save, du Gers et de la Baise.

Ces dispositions auront leur effet à dater du 1<sup>er</sup> septembre 1932.



Aux termes d'un arrêté du 24 août 1932, M. **Lehuédé**, Ingénieur ordinaire de 3<sup>e</sup> classe des Ponts et Chaussées à **Cambrai**, est mis, sur sa demande, à la disposition de l'Administration des Chemins de fer de l'État, pour être chargé des fonctions de Chef d'arrondissement de la voie et des bâtiments.

Il sera placé dans la situation de service détaché prévue par l'article 64 de la loi de finances du 13 juillet 1911.

Ces dispositions auront leur effet à dater du 1<sup>er</sup> septembre 1932.



Par arrêté du 16 septembre 1932, M. **Mardon**, Ingénieur ordinaire de 1<sup>re</sup> classe des Ponts et Chaussées, remis par le ministère des Colonies à la disposition de l'Administration des Travaux Publics, a été

mis, sur sa demande à la disposition de la Préfecture de la Seine pour occuper un emploi d'ingénieur en chef du service municipal de la Ville de Paris.

Il sera placé, pour une période de cinq ans, dans la situation de service détaché prévue par l'article 33 de la loi du 30 décembre 1913.

Ces dispositions auront leur effet à dater du 18 septembre 1932.

Par arrêté, en date du 16 septembre 1932, M. **Antoine** (Pierre), Ingénieur ordinaire de 2<sup>e</sup> classe, des Ponts et Chaussées, à **Epinal**, a été chargé, sur sa demande, à la résidence de Sens à dater du 1<sup>er</sup> octobre 1932, des services ci-après désignés, en remplacement de M. **Spitz**, placé dans la situation de disponibilité pour convenances personnelles, savoir :

1<sup>o</sup> Arrondissement du Nord du service ordinaire des Ponts et Chaussées du département de l'Yonne;

2<sup>o</sup> Arrondissement unique du service de la navigation de l'Yonne, entre Auxerre et Montereau.

Il sera attaché, en outre, au service hydrométrique et d'annonce des crues de l'Yonne (en aval d'Auxerre) du Serein et de l'Armançon.



Par décret, en date du 16 septembre 1932, les élèves ingénieurs, dont les noms suivent, qui ont satisfait aux examens de sortie de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, ont été nommés ingénieurs ordinaires de 3<sup>e</sup> classe des Ponts et Chaussées, pour prendre rang à dater du 1<sup>er</sup> octobre 1932, savoir :

MM. **Laval** (Daniel-Achille).  
**Flinois** (Alfred-Pierre).  
**Beltremieux** (André-Henri-Edouard).  
**Saligot** (Jacques-Gaston-Félix-Jean).  
**Bonnenfant** (Jean-Louis-Maurice-Augustin).  
**Arribehaute** (Pierre-Jean).  
**Le Vert** (Paul-Maurice).  
**Soules** (Georges-Raymond-Alexis).  
**Ruais** (Pierre-Emile-Adolphe).  
**Brochet** (Lucien-Louis).  
**Gendreau** (Yvan-Raymond-Jean).  
**Boissin** (Henri-René-Georges).  
**Corbin** (Edmond-Emile).  
**Carrière** (René-Henri).  
**Martin** (Didier-Georges-Léon).  
**Mabs** (Jean-Jacques).  
**Maurin** (Georges-Alfred).  
**Saulgeot** (Louis-Marie-Joseph).  
**Mathieu** (Jean-Albert-Robert).  
**Cousin** (Pierre-Henri-Emile-Marcel).

**Lesieux** (Louis-Alexis-Edmond-Marius).  
**Arnoux** (Jean-René-Charles).  
**Plante** (Roger-Jean-Joseph).  
**Boulinier** (Henry).  
**Gueydon de Dives** (Jean-Marie-Henri).  
**Hamoniaux** (Victor-Marie-François).  
**Henry** (Georges-Victor).  
**Durrieu** (Jean-Ernest-Marcel).  
**Bouvet** (Jacques-Etienne).  
**Malcor** (René-Antoine-Marie).

MM. **Ruais, Gendreau, Cousin, Arnoux, Plante, Hamoniaux, Henry** et **Bouvet**, Ingénieurs destinés au service colonial, ne pourront être admis définitivement dans les cadres prévus pour les ingénieurs des Ponts et Chaussées, au budget ordinaire du ministère des Travaux Publics, qu'à la condition d'avoir satisfait aux obligations fixées par le décret du 9 mai 1920, relatif au service colonial des ingénieurs des Ponts et Chaussées.

Par décret du 16 septembre 1932, ont été nommés élèves ingénieurs des Ponts et Chaussées les anciens élèves de l'École Polytechnique dont les noms suivent :

MM. **Crusard** (Jean).  
**Aubriot** (Jacques-Raymond).  
**Crussard** (François).  
**Deutsch** (Charles-Georges).  
**Grand** (Marc-Lucien-Edmond).  
**Vielliard** (Jean).  
**Cayet** (Jean-Désiré-Benoît).  
**Barrillon** (Charles-Émile).  
**Lévy** (Henri-Pierre-Martin).  
**Pairier Wolodkowicz** (Christian-Marie-Louis).

Ces élèves prendront rang, en ladite qualité, à partir d'une date qui sera ultérieurement fixée.

Par décret du 16 septembre 1932, ont été nommés élèves ingénieurs des Ponts et Chaussées les anciens élèves de l'École Polytechnique dont les noms suivent, qui ont souscrit, conformément aux dispositions de l'article 2 du décret du 9 mai 1920, l'engagement de servir pendant six années effectives dans les colonies, savoir :

MM. **Cassoux** (Robert-Léon-Claude).  
**Sindzingre** (André-Charles-Henri).  
**Nicolas** (Auguste-Marius-Joseph).  
**Dumay** (Lucien-Henri).

Ces élèves prendront rang, en ladite qualité, à partir d'une date qui sera ultérieurement fixé.

Par arrêté du 22 septembre 1932, M. **Duval**, Ingénieur ordinaire de 3<sup>e</sup> classe des Ponts et Chaussées, à **Saint-Lô**, a été chargé, sur sa demande, à la résidence de **Cambrai**, à dater du 1<sup>er</sup> octobre 1932, de l'arrondissement de Cambrai du service ordinaire des Ponts et Chaussées du département du Nord.

Par arrêté du 23 septembre 1932, les Ingénieurs ordinaires de 3<sup>e</sup> classe des Ponts et Chaussées, dont les noms suivent, qui ont souscrit l'engagement de servir six ans dans les Colonies françaises, ont été mis à la disposition du ministère des Colonies pour être affectés à un emploi de leur grade dans les colonies ci-après désignées, savoir :

MM. **Bumat**, Indochine.  
**Pavin**, Indochine.  
**Uhry**, Indochine.  
**Cayotte**, Afrique Equatoriale Française.  
**Girod**, Etablissement Français dans l'Inde.  
**Haas**, Afrique Occidentale Française.  
**Thenault**, Madagascar.  
**Decujis**, Madagascar.

Ils seront placés pour une période de cinq ans dans la situation de service détaché prévu par l'article 33 de la loi du 30 décembre 1913.

Ces dispositions auront leur effet à dater du 1<sup>er</sup> octobre 1932.

Par arrêté du 27 septembre 1932, M. **Bourgin**, ingénieur ordinaire de 3<sup>e</sup> classe des Ponts et Chaussées, à **Gap** a été adjoint, sur sa demande, à la résidence de **Grenoble**, à dater du 1<sup>er</sup> octobre 1932, à l'Ingénieur en chef du service des forces hydrauliques du Sud-Est.

## DIVERS

### Modifications dans la composition des Conseils, Comités, Commissions, etc.

#### Conseil provisoire des Mines de la Sarre.

Par deux arrêtés, en date du 10 juin 1932, ont été nommés membres du Conseil provisoire des Mines de la Sarre :

M. **Daum** (Léon), Président du Groupement des Français ayant des intérêts dans la Sarre, en remplacement de M. **Puech**, décédé.

M. **Sieger** (Jean), Administrateur de la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Éclairage, au titre de représentant des consommateurs de houille, en remplacement de M. **Petsche**, démissionnaire.

#### Conseil supérieur du Tourisme

Par arrêté du 5 août 1932, M. Théodore **Tissier**, vice-Président du Conseil d'État, a été maintenu dans les fonctions de vice-Président du Conseil supérieur du Tourisme, pour l'année 1932.

Par arrêté du 5 août 1932, ont été nommés membres du Conseil supérieur du Tourisme, pour les années 1932, 1933, 1934 et 1935 :

MM. **Tissier** (Théodore), vice-Président du Conseil d'État.

**Meyer** (Ernest), Conseiller d'État.

**Lescouvé**, Procureur général à la Cour de Cassation.

**Sylvain Dreyfus**, Inspecteur général des Ponts et Chaussées, vice-Président du Conseil supérieur des Travaux Publics et du Conseil général des Ponts et Chaussées.

Maxime **Petit**, Président de Chambre à la Cour des Comptes.

**Moeneclaey**, Inspecteur des Finances.

le Directeur du Mouvement général des Fonds ou son représentant.

**de Grandsaignes d'Hauterives**, Auditeur à la Cour des Comptes.

**Pineau**, Directeur de l'Office National des Combustibles Liquides.

**Machart**, Membre de la Chambre de Commerce de Paris.

Edmond **Lechten**, Trésorier de la Chambre de Commerce de Strasbourg, Administrateur délégué de la Société Anonyme Cava, Caves et Entrepôts du Rhin.

**Boudet**, Président de la Chambre de Commerce de Limoges.

le Directeur général des Chemins de fer de l'État.

le Directeur général de la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

le Directeur de l'Exploitation du Chemin de fer du Nord.

le Directeur de la Compagnie du Chemin de fer de l'Est.

le Directeur général de la Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans.

le Directeur de la Compagnie des Chemins de fer du Midi.

le Directeur des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine.

**Cangardel**, Directeur général de la Compagnie générale Transatlantique.

**Philippar**, Président du Conseil d'Administration de la Compagnie des Messageries Maritimes.

**Perier de Feral**, Président du Syndicat général de la Marine (Navigation intérieure).

Fernand **David**, Sénateur.

**Auscher**, vice-Président du Touring-Club de France.

**Romier**, Président du Comité consultatif pour le Tourisme étranger en France, fonctionnant auprès de l'Office National du Tourisme.

**Chabert**, Publiciste, Maire de Villard-de-Lans (Isère).

**de Rohan**, Président du Conseil d'Administration de l'Automobile-Club de France et de la Fédération Nationale des Clubs Automobiles de France.

**Ardoin**, Membre des Conseils d'Administration de l'Union des Fédérations de Syndicats d'Initiative, et de de Confédération du Tourisme, du Thermalisme et du Climatisme Français.

**Aymard** (Jules), Président de la Fédération des Syndicats d'Initiative de la Vallée du Rhône.

**Audigier**, Président de l'Union des Fédérations des Syndicats d'Initiative.

**Bahon-Rault**, Président de la Fédération des Syndicats d'Initiative.

Antoine **Borrel**, Sénateur, Président d'honneur des Syndicats d'Initiative des « Alpes Françaises » (Dauphiné-Savoie).

**de Bissy**, Président de la Fédération des Syndicats d'Initiative des « Alpes Françaises ».

Gaston **Gérard**, Maire de Dijon, Président de la Fédération des Syndicats d'Initiative « Bourgogne-Morvan-plateau de Langres ».

**Cluzelaud** (Gabriel), Secrétaire général de la Fédération des Syndicats d'Initiative « Limousin-Périgord-Quercy ».

**Le Bondidier**, Secrétaire général de la Fédération des Syndicats d'Initiative « Pyrénées-côtes basque-Gascogne ».

**Mahieu**, Sénateur, Inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite, Président de l'Association Internationale permanente des Congrès de la Route.

**Reubrez**, Président de la Fédération du Nord des Syndicats d'Initiative.

**Santiaggi**, Président de la Fédération des Syndicats d'Initiative de la Côte d'Azur et Corse.

**Schuhl**, Secrétaire général de la Fédération des Syndicats d'Initiative des Vosges.

le Général **Pénelon**, administrateur-Conseil de la Compagnie des Wagons-Lits.

le docteur **Desgrez**, Membre de l'Académie des Sciences, Secrétaire général de l'Institut d'Hydrologie et de Climatologie.

le Docteur **Baudouin**, Président de la Société des Médecins de Thalassothérapie.

le Docteur **Cany**, Membre de la Société d'Hydrologie de Paris, Président de la Fédération des Syndicats d'Initiative du Massif Central.

le Docteur **Descomps**, Secrétaire général de la *Revue Médicale Française*.

le Docteur **Durand-Fardel**, Président du Syndicat général des Médecins des stations sanitaires et balnéaires de France.

le Docteur **Bordas**, Professeur à l'Institut d'Hydrologie.

le Docteur **Boursier**, ancien Président de la Société d'Hydrologie Médicale.

le Docteur **Gardette**, Directeur de la *Presse Thermale et Climatique*.

le Docteur **Meillon**, Médecin à Causerets.

le Docteur **Moncorge**, Président de la Fédération Thermale et Climatique Française.

le Docteur **Sellier**, Professeur d'Hydrologie Thérapeutique et de Climatologie à la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie de l'Université de Bordeaux.

**Arnaud**, Président du Conseil d'Administration de la Société Thermale des Pyrénées.

**Bouloumie** (Jean), Administrateur de la Société des Eaux Minérales de Vittel.

**Bernard**, Président de la Chambre Syndicale du Commerce et de l'Industrie des Eaux Minérales et Etablissements Thermaux.

**Bouvonnet**, Administrateur délégué de l'Hôtel Moderne.

**Cère**, Membre de la Chambre Syndicale du Commerce et de l'Industrie des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux.

J. **Bedier**, Président du Conseil d'Administration de l'Institut d'Hydrologie.

**Daudenarde**, Directeur de l'Etablissement Thermal d'Aix-les-Bains.

**Féré**, Président de l'Union des Etablissements Thermaux.

le Comte **Cornudet**, Sénateur, Président d'honneur de la Société pour la Protection des Paysages.

André **Defert**, Secrétaire du Conseil d'Administration et Président du Comité de Contentieux du T.C.F.

**Martel**, Spédologue.

**Glandaz**, Président du Comité du Tourisme Nautique du T.C.F.

le Capitaine **Massieu**, Président de l'Union des Sociétés Nautiques Françaises.

**Rondet-Saint**, Directeur de la Ligue Maritime et Coloniale Française.

Marcel **Michelin**, Président de l'Aéro-Club de France.

**Barrier**, Président de l'Alliance Internationale de l'Hôtellerie.

**Meillon** (Alphonse), Membre du Conseil d'Administration de la Chambre Nationale de l'Hôtellerie Française

**Lebrun**, Président de la Chambre Nationale de l'Hôtellerie Française.

**Michaut**, vice-Président du Conseil d'Administration de la Chambre Nationale de l'Hôtellerie Française, Président du Syndicat général de l'Industrie Hôtelière de Paris.

**Colas**, Membre du Conseil supérieur des Colonies et du Comité consultatif supérieur du Commerce et de l'Industrie, Conseiller du Commerce extérieur.

**Aletti**, Hôtelier à Vichy.

**Doceul**, Secrétaire général de la Fédération des Syndicats d'Initiative Vallée, châteaux et plages de la Loire.

**Guenot**, Président de la Fédération des Syndicats d'Initiative de Franche-Comté et Monts-Jura.

**Barlatier**, Président de la Fédération des Syndicats d'Initiative de Provence.



**Monticone**, Secrétaire général de la Fédération des Syndicats d'Initiative de Normandie.

**Baillard**, Président de la Fédération des Syndicats d'Initiative Ardennes - Argonne - Champagne.

**Chaix**, (Edmond). Président du Touring-Club de France.

**Choucary**, Membre du Syndicat d'Initiative du Morvan.

**Collard-Hostingue**, Inspecteur général de la Banque de France.

**Combes** (François), Publiciste.

**Junot**, Président de l'Association syndicale professionnelle des Agences de Voyages.

A. **Bremond**, Conseiller général des Alpes-Maritimes, Hôtelier.

**Huyard**, Président de la Fédération des Syndicats d'Initiative Guyenne-Gascogne-Côte d'Argent.

**Georges Durand**, Secrétaire général de l'Automobile-Club de l'Ouest.

**Rosengart** (Lucien), Constructeur d'Automobiles.

Tony **Reymond**, Directeur honoraire au ministère des Travaux Publics.

**Warenghem**, Président du Syndicat d'Initiative de Lannion.

**Rodrigues** (Gustave), Homme de Lettres.

**Lacour-Gayet** (Jacques), Délégué général du Comité d'action économique et douanière.

**Knecht** (Marcel), Publiciste.

**Roche d'Estrez** (Gaston) Secrétaire général du Syndicat de la Presse Sportive.

**Maillard** (Charles). Président de la Fédération des Syndicats d'Initiative Pyrénées-Languedoc-Roussillon.

**Laporte** (Adolphe), Président de la Fédération des Syndicats d'Initiative Pyrénées-Languedoc-Roussillon.

**Escarra**, Président du Club Alpin Français.

**Guastavino**, Président d'honneur du Syndicat d'Initiative de Tikdja, ancien Délégué financier de la Grande-Kabylie, ancien Président du Syndicat d'Initiative de la Grande-Kabylie.

#### Office National du Tourisme.

Par arrêté du 5 août 1932, M. Fernand **David**, Sénateur, a été maintenu dans les fonctions de Président du Conseil d'Administration de l'Office National du Tourisme pour l'année 1932.

Par arrêté du 5 août 1932, ont été nommés membres du Conseil d'Administration de l'Office National du Tourisme, pour les années 1932, 1933, 1934 et 1935 :

*Au titre de représentant du Conseil d'Etat.*

M. **Meyer** (Ernest), Conseiller d'Etat.

*Au titre de représentant du Ministre des Finances.*

M. **Haugenin**, Directeur du Budget et du Contrôle financier, autorisé à se faire suppléer, en cas d'empêchement, par un fonctionnaire de son service.

*Au titre de représentants du Ministre du Commerce et de l'Industrie.*

MM. **Chaumet**, Directeur du Personnel, de l'Expansion commerciale et du Crédit.

**Delamarche**, Inspecteur général du Crédit.

*Au titre de représentants des Réseaux de Chemins de fer.*

M. **Gufflet**, Directeur de la Compagnie des Chemins de fer du Midi.

*Au titre de représentant des Compagnies de Navigation maritime.*

M. **Cangardel**, Directeur général de la Compagnie générale Transatlantique.

*Au titre de représentants des Stations Hydro-minérales ou Climatiques et de Stations de Tourisme.*

MM. **de Rohan**, Président de l'Automobile-Club de France et de la Fédération Nationale des Clubs Automobiles de France.

**Ardoin** (Edmond), Membre des Conseils d'Administration de l'Union des Fédérations de Syndicats d'Initiative et de la Confédération Nationale du Tourisme, du Thermalisme et du Climatisme Français.

**Audigier**, Président de l'Union des Fédérations de Syndicats d'Initiative.

**Auscher**, vice-Président du Touring-Club de France.

Antoine **Borrel**, Sénateur, Président d'honneur des Syndicats d'Initiative des Alpes Françaises (Dauphiné-Savoie).

**Chaix** (Edmond), Président du Touring-Club de France.

**Colas**, Membre du Conseil supérieur des Colonies et du Comité consultatif supérieur du Commerce et de l'Industrie, Conseiller du Commerce extérieur.

Fernand **David**, Sénateur.

**Romier**, Président du Comité consultatif pour le Tourisme étranger en France.

**Mathieu** (Albert), Sénateur, Président de l'Association Internationale permanente des Congrès de la Route.

**Bernard**, Président de la Chambre Syndicale du Commerce et de l'Industrie des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux.  
le Docteur **Boursier**, ancien Président de la Société d'Hydrologie Médicale.

---

SOCIÉTÉ DU  
**GAZ DE PARIS**

Société Anonyme au Capital de 100 Millions de Francs

6. RUE CONDORCET. - PARIS. 9<sup>e</sup>

■

**GOUDRON PRÉPARÉ**

POUR LES ROUTES

Conforme aux Spécifications du Ministère des Travaux Publics

**BRAIS**

POUR : TARMACADAM  
EMULSIONS, JOINTOIEMENT  
DES PAVÉS DE BOIS

**HUILES**

POUR IMPRÉGNATION  
DES PAVÉS DE BOIS

S'adresser au Service Commercial : 6, RUE CONDORCET. PARIS (19<sup>e</sup>)

Tél. TRUDAINE 73.00 à 73.09

R C Seine 45.943

Ad. Tél. SOUPRODOS. 83. PARIS

---

# ÉTABLISSEMENTS J. PEINY

126 et 128, rue de Paris, VANVES (Seine)

FURNISSEURS DE L'ÉTAT, DES POSTES, DES  
COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER, DES VILLES  
ET DES GRANDES ADMINISTRATIONS

Téléph. : / Vaugirard 04-47  
          / Vanves 03-11  
R. G., Seine N° 237.224

Chèques postaux :  
Paris 746-47

**J. PEINY, Propriétaire** ✽, I. Ⓞ, O. Ⓞ, C. ✚, ✚  
Médailles or, argent, vermeil et bronze à diverses Expositions.  
Marques déposées.

**Le meilleur mode de destruction des mauvaises herbes et de toute  
végétation nuisible est le désherbage chimique**

**OUI !**

mais avec

# L'OCCYSOL

**LE PLUS ÉCONOMIQUE**

**Le plus facile à employer**

**NON EXPLOSIBLE**

**NON INFLAMMABLE**

Les ÉTABLISSEMENTS J. PEINY, vendent aussi les anti-poussières **PÉNOLEINE**  
et **TERRAZOLEINE** à l'Eucalyptol.

La **TERRAZOLEINE** est étudiée spécialement pour l'entretien des revêtements ligno-  
magnésiens.

*Envoi franco du catalogue et de la documentation sur demande*

le Docteur **Cany**, Membre de la Société d'Hydrologie de Paris, Président de la Fédération Régionale de Tourisme du Massif Central.

**Céré**, Membre de la Chambre Syndicale du Commerce et de l'Industrie des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux.

le Professeur **Desgrée**, Membre de l'Académie des Sciences, Secrétaire général de l'Institut d'Hydrologie Médicale.

le Docteur **Durand-Fardel**, Président du Syndicat général des Médecins des Stations Balnéaires et Sanitaires de France.

**Bermont**, Conseiller général des Alpes-Maritimes, Hôtelier.

le Docteur **Meillon**, Médecin à Cauterets.

le Docteur **Moncorgé**, Président de la Fédération Thermale et Climatologique Française.

le Docteur **Sellier**, Professeur d'Hydrologie Thérapeutique et de Climatologie à la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie de l'Université de Bordeaux.

*Au titre de représentant de l'Industrie Hôtelière Française.*

M. **Barrier**, Président de l'Alliance Internationale de l'Hôtellerie.

## Modifications de la composition des cabinets des Sous-Secrétaires d'Etat du ministère des Travaux publics

Par arrêté du 11 juillet 1932, Mlle **Laire** (Germaine), a été nommée, attachée chargée du secrétariat particulier au cabinet de M. Margaine, Sous-Secrétaire d'Etat des Travaux Publics en remplacement de M. Tessier.

Par arrêté, en date du 15 juillet 1932, MM. **Ranc**

(Albert), Docteur ès Sciences, et **Trapenard** (Jacques), Docteur en Droit, Chef de Bureau à l'Administration Centrale des Régions Libérées, ont été chargés de mission au cabinet du sous-Secrétaire d'Etat au ministère des Travaux Publics, chargé du Tourisme.

## Conseil supérieur du Tourisme et Conseil d'administration de l'Office National du Tourisme

Rectificatif au *Journal Officiel* du 14 août 1932.

1<sup>o</sup> Arrêté du 5 août 1932, nommant les membres du Conseil supérieur du Tourisme pour les années 1932, 1933, 1934 et 1935 :

Au lieu de :

MM. **de Grandsaignes d'Hauterives**, Auditeur à la Cour des Comptes.

Antoine **Borrel**, Sénateur, Président d'honneur des Syndicats d'Initiative des Alpes Françaises (Dauphiné-Savoie).

**Roche d'Estrez** (Gaston), Secrétaire général du Syndicat de la Presse Sportive.

**Maillard** (Charles), Président de la Fédération des Syndicats d'Initiative Pyrénées-Languedoc-Roussillon.

• Lire :

MM. **de Grandsaignes d'Hauterives**, Conseiller référendaire à la Cour des Comptes.

Antoine **Borrel**, Sénateur, Président d'honneur de l'Union des Syndicats d'Initiatives de Savoie.

**Roche d'Estrez** (Gaston), Secrétaire général du Syndicat des Directeurs de journaux sportifs.

**Maillard** (Charles), Président de la Chambre Syndicale de la Publicité

2<sup>o</sup> Arrêté du 5 août 1932, nommant les membres du Conseil d'Administration de l'Office National du Tourisme pour les années 1932, 1933, 1934 et 1935 ;

Au lieu de :

MM. Antoine **Borrel**, Sénateur, Président d'honneur des Syndicats d'Initiatives des Alpes Françaises (Dauphiné-Savoie).

le Professeur **Desgrée**, Membre de l'Académie des Sciences, Secrétaire général de l'Institut d'Hydrologie Médicale.

**Bermont**, Conseiller général des Alpes-Maritimes, Hôtelier.

Lire :

MM. Antoine **Borrel**, Sénateur, Président d'honneur de l'Union des Syndicats d'Initiatives de Savoie.

le Professeur **Desgrez**, Membre de l'Académie des Sciences, Secrétaire général de l'Institut d'Hydrologie Médicale.

**Bermont**, Conseiller général des Alpes-Maritimes.

# LE DÉSHÉRBAGE CHIMIQUE

Dans un précédent numéro du bulletin, il a été question de l'emploi de produits à base de chlorate de soude pour la destruction des herbes sur la plate-forme des voies ferrées, autour des bornes des routes, etc..., et l'attention des lecteurs a été attirée sur l'économie du procédé. Il était indiqué en particulier que toutes les Compagnies de Chemins de fer utilisaient pour le désherbage des voies un produit contenant 99,5 % de chlorate de soude. Il y a lieu de préciser que si tous les réseaux ont expérimenté le chlorate de soude pur, certains y ont renoncé et font usage à peu près exclusif d'un autre produit, l'OCCYSOL, qui est à base de chlorate de soude et de chlorure de sodium et contient en outre d'autres produits qui le rendent absolument inflammable sans diminuer ses propriétés herbicides. Aussi ce produit peut-il être employé sans aucune crainte d'incendie à toute époque de l'année et dans toute

région quelle que soit l'élévation de la température. Il est sans action sur les coins métalliques des voies à coussinets, tandis que le chlorate de soude pur détermine la rupture de tous ceux qui présentent la plus petite fêlure.

Son emploi est sensiblement plus économique que celui du chlorate pur, en raison de son prix unitaire beaucoup moins élevé. Il y a lieu de l'employer sous forme de dissolution pulvérisée au dosage de 25 à 30 gr. par mètre carré pour une première application, mais ultérieurement le dosage peut être réduit à 20 gr. L'OCCYSOL est un produit absolument inoffensif qui peut être utilisé au voisinage de tous les bâtiments, même de ceux contenant des matières inflammables. Il peut être confié pour le désherbage autour des bornes routières aux mains de cantonniers inexpérimentés et employés sans aucune précaution spéciale.

\*\*\*\*\*  
Expertises et Acquisitions de terrains et d'immeubles pour les Services publics

~~~~~  
**ACHATS AMIABLES ET EXPROPRIATIONS**

Toutes formalités et procédures jusqu'à décision du Jury

—◆—  
Ancien cabinet MAUGÉ, ✱, & GAY, ✱.

**PAUL GAY, Succ<sup>r</sup>**

Expert immobilier

chargé des acquisitions pour le Ministère des Travaux Publics  
et les Chemins de fer de l'Etat

**7, Boulevard de la Madeleine, PARIS**

TÉLÉPHONES :

Gutenberg  
Maillot

44-21  
28-06



AFFAIRES TRAITÉES  
de 1928 à 1931 :  
35.143.373 fr. 39

**G O U D R O N S**

BRUTS ET PRÉPARÉS

**M É L A N G E S**

**G O U D R O N - B I T U M E**

BENZOLS — SOLVENT — TOLUOL

COKE MÉTALLURGIQUE

COKE DE FONDERIE

**A N T H R A C O K E**

- POUR CHAUFFAGE CENTRAL -

# **C O K E R I E S D E L A S E I N E**

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 50.000.000 DE FRANCS

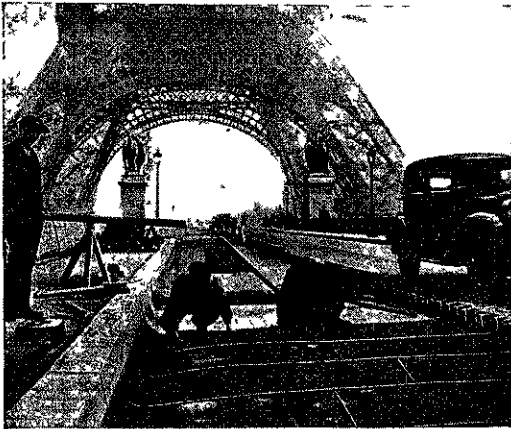
23 bis, Rue de Balzac, PARIS-8<sup>e</sup> -- Tél. : Carnot 34-15 (3 lignes)

Usine à Gennevilliers (Seine)

FOURNISSEUR DES SERVICES DES PONTS ET CHAUSSÉES

# USINES ALSACIENNES D'ÉMULSIONS

## STRASBOURG



Chape Mammouth — Pont d'Iéna — Paris.

Pour tous les problèmes d'ÉTANCHÉITÉ.....  
..... le BITUME dans toutes ses applications



Le MAMMOUTH -- Le POROLITHE  
L'ÉVÉOL -- La CALFATINE  
-- L'ÉMULSION D'ASPHALTE --

Peintures en toutes nuances sur ciment et métal  
Protection anti-acide. — Vernis spéciaux.

**DEMANDEZ NOS RÉFÉRENCES**

Bureaux : PARIS, 25, rue Tronchet. — TOULOUSE, 9, rue Saint-Antoine-du-T.  
AVIGNON, 20 ter, rue Guillaume-Puy — TOULOUSE, 60, rue de Paris  
RENNES, 6, rue de l'Hermine

# BOURSE

PLACEMENTS — SPÉCULATION

# CAPITAUX

ÉMISSIONS == PRÊTS == CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS

LA COTE du MARCHÉ en BANQUE 84, Rue Richelieu, Paris

20<sup>e</sup> Année

R. C. 251.659 B.

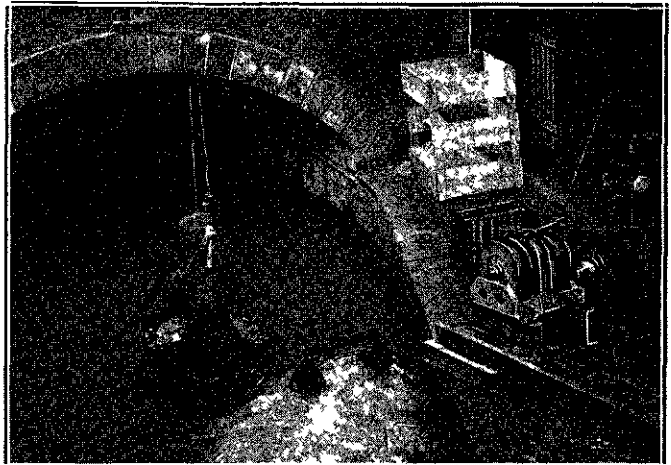
Teleph. Central 04-29

DIRECTEUR : J. GRAZIDE Lauréat Ecoles Supérieures de Commerce. Section Finances.

# LE SCRAPER PIC

Convient à l'**extraction directe** des matières tendres ou de dureté moyenne, à sec ou sous l'eau, et au ramassage des produits durs en blocs.

C'est l'appareil le **plus simple et le plus économique** à tous les points de vue pour l'exploitation des sablières et l'extraction du sable en rivière, le curage



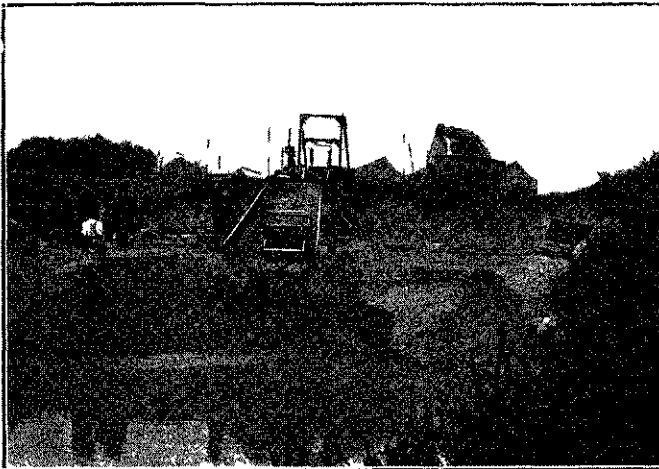
*Curage d'un canal en tunnel par SCRAPER PIC ABO alimentant une benne*

des cours d'eau, canaux, étangs, bassins à boues, albraques, le ramassage des produits abattus dans les mines et carrières.

**PIC (S. A.)**

Boulevard de Strasbourg, Nogent-sur-Marne (Seine)  
Tél. : Tremblay 01-43 (Réseau de Paris).

Manutention et traitement mécanique de tous produits.



*Exploitation d'une sablière par treuil PIC AB1 moteur à essence de 22 chevaux*



ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :  
PLACHACIM-PARIS  
Registre du Com : Seine 46319

TÉLÉPHONE :  
Nord 82-01 à 82-05, 03-27, 41-91  
Inter-Nord 33, 55, 58, 61, 64, 76

Établissements  
**Poliet & Chausson**

Capital 100 millions

125, Quai de Valmy - PARIS (10<sup>e</sup>)

**Ciments**  
**Chaux**  
**Plâtres**

Production Annuelle : 2.000.000 de TONNES

39 USINES - 35 DÉPÔTS



# LES ROUTES MODERNES

Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de francs

**SIÈGE SOCIAL : 118, RUE LA BOËTIE, PARIS (VIII<sup>e</sup>)**

Téléphone : Elysées 49-25

Télégrammes : ROUTMODERN-PARIS

R. C. Seine n° 208.014

## TOUS REVÊTEMENTS MODERNES A LIANTS *hydrauliques* ou *hydrocarbonés*

### I. — CHAUSSÉES

#### 1° PAVAGES.

Pavages MONOLITHES

|   |                                         |                                                                                                    |
|---|-----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| } | en pierre                               | pavés d'échantillon.<br>petits pavés.<br>pavés mosaïque.<br>pavés démaigris.<br>pavés irréguliers. |
|   | en bois<br>en briques, céramiques, etc. |                                                                                                    |

#### 2° REVÊTEMENTS A LIANT DE CIMENT.

Béton VELODAMÉ "TRIPLEX".

#### 3° REVÊTEMENTS HYDROCARBONATÉS.

##### A. — REVÊTEMENTS ÉPAIS :

|                            |          |                    |
|----------------------------|----------|--------------------|
| Asphalte coulé             | }        | "PORPHYRASPHALTE". |
|                            |          | "ASPHOLITHÉ".      |
| Asphalte mixte.            |          |                    |
| Bétons bitumeux cylindrés. |          |                    |
| Bitu<br>ou Tar             | macadam. |                    |

|                                |   |                                                 |   |                                  |
|--------------------------------|---|-------------------------------------------------|---|----------------------------------|
| Enrobage<br>à pied-d'œuvre, au | } | goudron, bitume ou mélange<br>de tous matériaux | } | sable.<br>gravillon.<br>macadam. |
|--------------------------------|---|-------------------------------------------------|---|----------------------------------|

|                                |   |                                                                                                           |
|--------------------------------|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| RECHAPAGE<br>de revêtements en | } | asphalte comprimé.<br>asphalte coulé.<br>bétons bitumeux ou asphaltiques.<br>grouting, tarmacadam, etc... |
|--------------------------------|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|

##### B. — REVÊTEMENTS SUPERFICIELS :

|                           |   |                          |
|---------------------------|---|--------------------------|
| Goudronnages<br>Bitumages | } | à chaud ou par émulsion. |
|---------------------------|---|--------------------------|

### II. — TRAVAUX DIVERS

COURS DE GARES, AÉROPORTS, USINES, etc.  
PISTES CYCLABLES, TROTTOIRS

DALLAGES de halls, magasins, etc.

TERRASSES -- VOIRIE DE LOTISSEMENTS

MASTICS de composition adéquate à leur destination et aux températures extrêmes aux lieux d'emploi (Usine pour la fabrication de)

## POUR TOUS VOS TRAVAUX

et spécialement

POUR CEUX QUI IMPLIQUENT DES **GARANTIES,**

employez :

LES CIMENTS  
ET  
LES ACIERS } **d'HAGONDANGE**

Ils répondent aux conditions imposées par les cahiers des charges de toutes les grandes Administrations, les Compagnies de Chemins de fer, le Génie militaire, la Ville de Paris, etc.

## UNION DE CONSOMMATEURS DE PRODUITS MÉTALLURGIQUES ET INDUSTRIELS

Société Anonyme au capital de 105 millions de francs

R. C. Seine 75 184

Siège Social  
et Service Commercial des Aciers  
à PARIS,

31, Avenue Montaigne, VIII<sup>e</sup>

Téléph. Elysées 59-59 et la suite  
Télégraphe Consométalec - Paris

Usines  
et Service Commercial des Ciments  
à HAGONDANGE (Moselle)

Téléph. Metz N° 225  
Hagondange, N° 1, 15 et 20  
Télégraphe Forghag-Hagondange

DÉPÔTS A PARIS

DEMANDEZ NOS NOTICES

**GOUDRON PRÉPARÉ pour ROUTES**

**HUILE LOURDE pour IMPRÉGNATION**

**pour CHAUFFAGE, pour MOTEURS, etc...**

**ET TOUS AUTRES PRODUITS DE LA DISTILLATION DE LA HOUILLE**

**SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE**

**CHAUFFAGE ET FORCE MOTRICE**

Société Anonyme au Capital de 125 millions de francs

USINES A GENNEVILLIERS (Seine)

SIÈGE SOCIAL & SERVICE COMMERCIAL : 22, rue de Calais, PARIS IX<sup>e</sup>



Les traverses de chemin de fer FORCLUM en béton armé, ont prouvé leur indiscutable supériorité sur les traverses en bois: durée indéfinie, entretien nul, meilleure tenue de la voie.

Ehmann  
Publicité

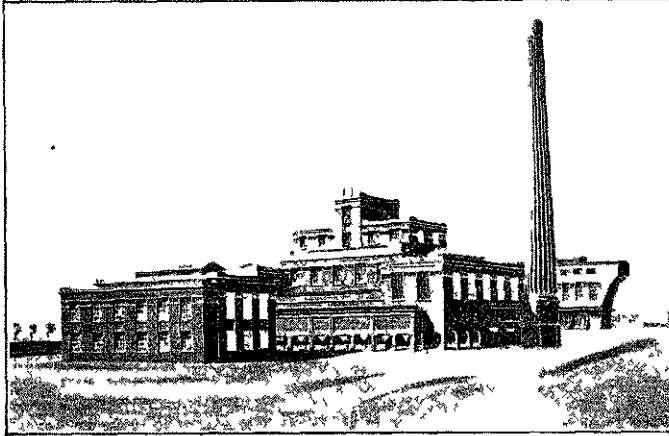
**SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES POTEAUX ÉLECTRIQUES**

67, RUE DE DUNKERQUE - TRUDAINE 74-03 (4 lignes) Inter 6 et 248

# UNION DE SERVICES PUBLICS

*Société Anonyme*

PROCÉDÉS ADOPTÉS PAR LES VILLES DE LYON — BORDEAUX — ROUEN



USINE A INCINÉRATION DE LA VILLE DE LYON

Clarification et Epuration  
des eaux usées



Incinération et Destruction  
des ordures ménagères



MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE  
Premier prix du concours d'appareils  
assurant la destruction  
ou l'utilisation d'ordures ménagères

72, rue La Boétie, PARIS

Elysées 17-54

## COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE MATÉRIEL DE TRANSPORT

*Société Anonyme au Capital de 20.000.000 de francs. — R. C. Seine 129.259*

MATÉRIEL ROULANT  
DE CHEMINS DE FER ET TRAMWAYS



MATÉRIEL DE VOIRIE  
ROUTIÈRE ET URBAINE

ATELIERS { de Mantes  
des Docks et de la Passerelle  
de la Rhonelle

Seine-et-Oise  
à Bordeaux  
à Marly (Nord)

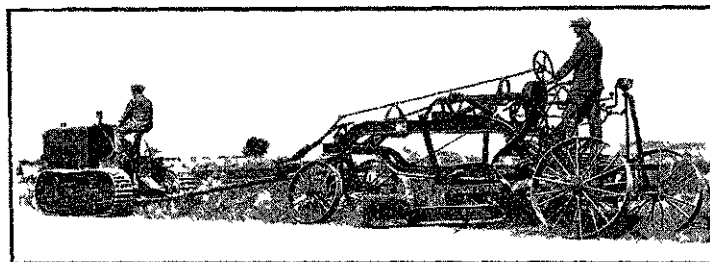
## ATELIERS DE LA RHONELLE

TOUTES MACHINES POUR CONSTRUCTION ET ENTRETIEN DES ROUTES

**Rouleaux compresseurs à moteur à huile lourde**

### NIVELEUSES

223, rue St-Honoré  
PARIS (1<sup>er</sup>)  
Téléphone  
Gutenberg 83.55 à 58  
Télégrammes  
Rhonelle TT Paris



### DÉCAPEUSES

Marly-les-Valenciennes  
(Nord)  
Téléphone  
125 Valenciennes  
Télégrammes  
Rhonelle-Valenciennes





la marque qui garantit  
la qualité et  
la régularité

PRODUCTION ANNUELLE  
**750 000**  
TONNES

USINES

1855 BOULOGNE SUR MER  
1874 DESVRES (Pas de Calais)  
1895 GUERVILLE (Seine et Oise)  
1905 LA SOUYS (Gironde)  
1912 COUVROT (Marne)  
1925 NEUVILLE S'ESCAUT  
1926 BEAUCAIRE (Gard)  
1928 DAIGNAC (Gironde)

de ciments  
portland artificiel garanti pur  
à hautes résistances initiales (super ciment)  
à la gaize (indécomposable à la mer)

## DEMARLE LONQUETY

Société des CIMENTS FRANÇAIS PARIS 80 Rue Taitbout (9<sup>me</sup>)  
SIEGE SOCIAL · BOULOGNE SUR MER — CAPITAL : 27.900.000 Frs DONT 10.000.000 AMORTIS

MATERIEL ET INSTALLATION POUR

# RELEVEMENT

# ET POMPAGE

d'eaux vannes, usées et de tous liquides

APPAREILS **"HETA"** AÉRO-EJECTEURS

ÉTUDES ET RÉALISATION D'INSTALLATIONS COMPLÈTES POUR ASSAINISSEMENT  
ETABLISSEMENTS S.A. ou CAPITAL DE 5000 000 DE FRs

# LU CHAIRE

155, RUE DE LA CHAPELLE ST OZEN - SEINE TÉL : NORD 69-28 et 71-28

# SPRAMEX & MEXPHALTE

LES DEUX MEILLEURS BITUMES  
POUR LA CONSTRUCTION  
DES ROUTES MODERNES

PRODUITS EN FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME DES  
**PETROLES JUPITER**  
AU CAPITAL DE 525 MILLIONS

SIÈGE SOCIAL  
42, RUE WASHINGTON. PARIS-8<sup>e</sup>

SOCIÉTÉ ANONYME  
DE  
TRAVAUX ROUTIERS  
ET  
d'Applications des Goudrons et Asphaltes

## **.TRAGA.**

Capital : 1,000.000 de Francs. — R. C. Béthune N° B. 617

Siège Social à LIBERCOURT, par Garvin (P.-de-G.)

Etablissement à THOUROTTE (Oise)

Tél. : Libercourt N° 6 — Thourotte N° 7

**GOUDRONS PRÉPARÉS**

Emulsions - Bitumes - Asphaltes  
Fourniture - Epannage - Manutention - Stockage

**REVÊTEMENTS DES ROUTES**  
par procédés modernes

Appareils automobiles à grand rendement

## **ROL LISTER & C<sup>ie</sup>**

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 8.000.000 DE FRANCS

Siège Social : 9, rue des Petits-Hôtels  
PARIS-X<sup>e</sup>

Téléphone : Provence 17-18. R. C. Seine 213.643 B

## **TARMACADAM 9 Usines**

## **BITUME "EBANO"**

Concasseurs, Broyeurs, Trommels  
Construction complète d'USINES, CARRIÈRES, etc.

Cylindrage mécanique  
EXÉCUTION de TOUS TRAVAUX ROUTIERS

# LE SOLIDITIT FRANÇAIS

Société Anonyme au Capital de 4.000.000 de Francs

55, rue de Lyon, 55 - PARIS (12<sup>e</sup>)

R. C. Seine 209.667 B

Téléphone  
**DIDEROT 87-77 et 87-78**

seule entreprise de France exclusivement spécialisée  
dans la construction de revêtements bétonnés de chaussées

**ne fait qu'UN type de revêtement moderne (LE PLUS DURABLE)  
pour le faire MIEUX et MOINS CHER**

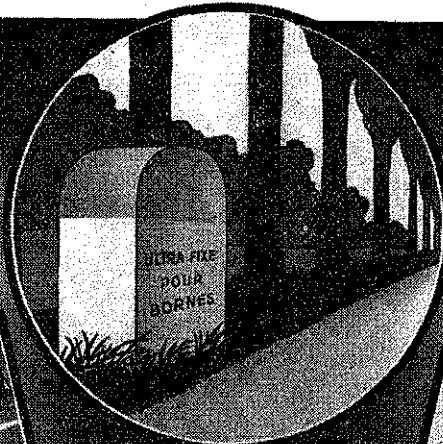
## REFERENCES :

**Plus de 1.200.000 mètres carrés** exécutés par notre Société depuis 1921  
et toujours en parfait état pour

**Les Ponts et Chaussées - Les Services Vicinaux  
La Ville de Paris - Les Villes de Province  
Le Génie Militaire - Les Bases Aériennes  
Les Compagnies de Chemins de Fer - Les Industriels**

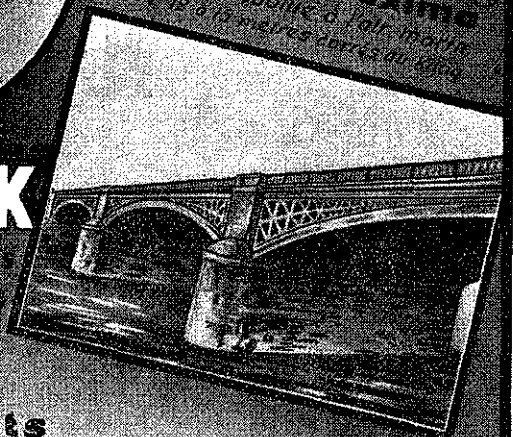
## SINOLACK

pour  
signalisation sur routes  
jaune rouge jaune - noire



## DUROFER

pour  
protection maximale  
des ponts, bords de talus, etc.

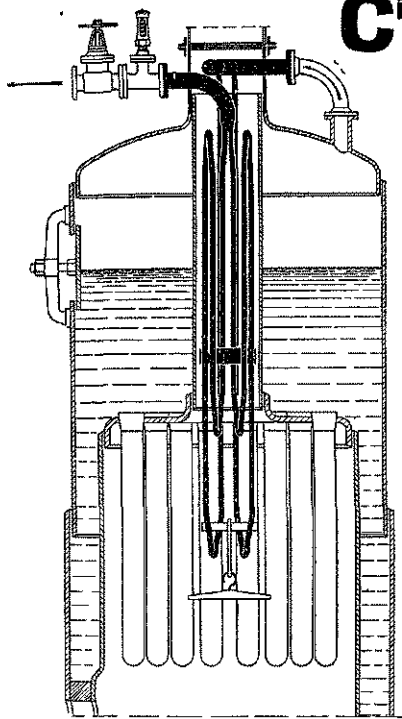


## SINOLACK

Ultra fixe pour bornes  
Ultra fixe pour dalles  
ROUGE - VERT  
BLEU - NOIR

**Etablissements  
KIFFER & HAMAIDE**  
à AUBERVILLIERS (Seine)

FOURNISSEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES



# C<sup>ie</sup> DES SURCHAUFFEURS

SOCIÉTÉ ANONYME CAPITAL FR. 5.000.000

ANJOU 03-50  
» 03-51  
SURCHAUFFUS-PARIS 47  
R. C. SEINE 173.673

**PARIS**

RUE LA BOÉTIE 3

USINES A MONTIGNY-LES-CORMEILLES (S. et O.)

## SURCHAUFFEURS C. S.

BREVETÉS S. C. D. G.

ENTIÈREMENT FORGÉS  
POUR CHAUDIÈRES **FIELD** ET **VERTICALES** DE TOUS TYPES

TOUTES TEMPÉRATURES GARANTIES

ÉCONOMIE DE COMBUSTIBLE ..... 15 A 50 0/0

ÉCONOMIE D'EAU ..... 20 A 60 0/0

LIVRAISON DE STOCK

## SURCHAUFFEUR INDÉPENDANT C. S.

A RÉCUPÉRATION

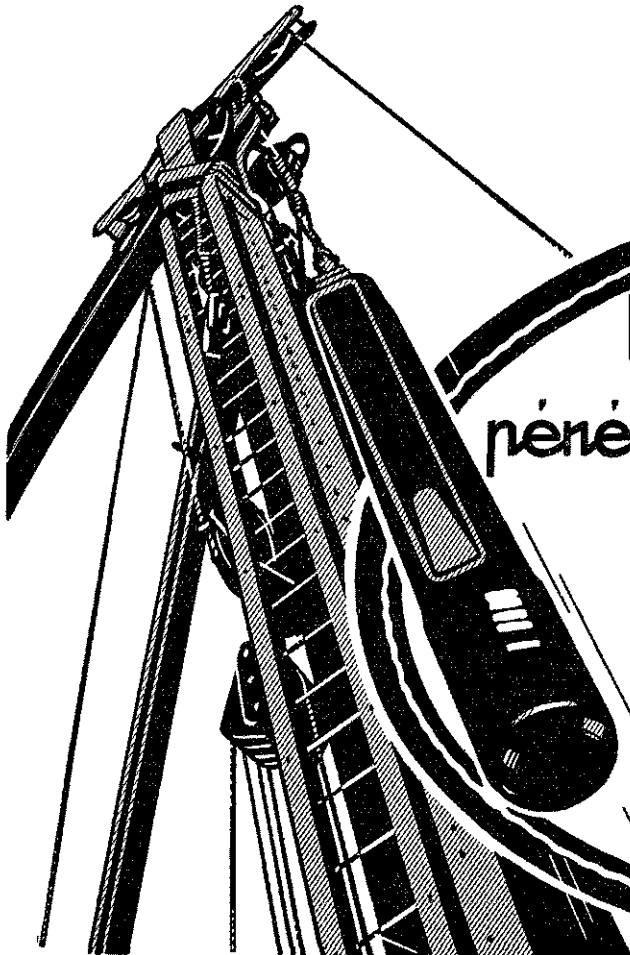
RENDEMENT EFFECTIF 80 0/0

## SURCHAUFFEURS C. S.

POUR CHAUDIÈRES DE TOUS TYPES

ÉTUDES ET DEVIS GRATUITS

SURCHAUFFEUR C. S. BREVETÉ S. G. D. G.  
POUR CHAUDIÈRE VERTICALE



Une puissance de  
pénétration considérable.

Dans le procédé d'exécution des pieux Franki, le mouton de 3 tonnes tombant en chute libre de toute la hauteur de la sonnette brise tous les obstacles rencontrés dans le sol et assure, par conséquent, une pénétration rapide du tube de fonçage.

Demandez la brochure explicative illustrée N° 1 à

**PIEUX FRANKI**

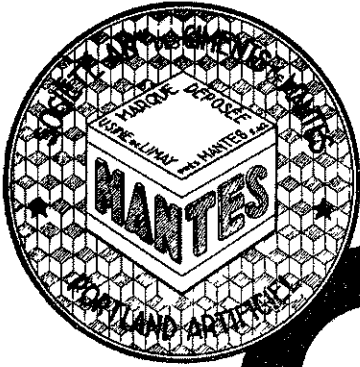
*Un spécialiste pour vos fondations*

54, Rue de Clichy, 54 - PARIS

Téléphone Trinité 01-21 (4 lignes)

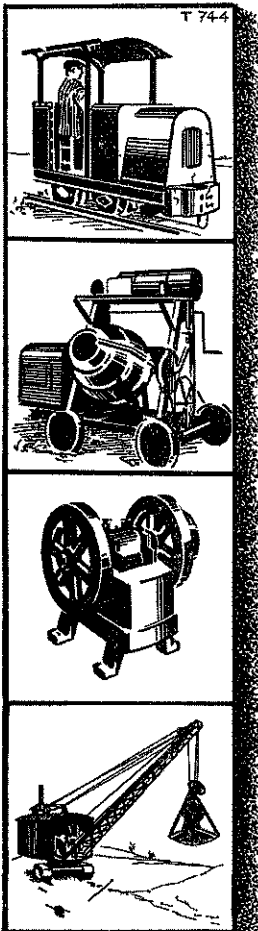


RÉGULARITÉ  
RÉSISTANCE



# CIMENTS DE MANTES

ANNUELLEMENT 120 000 TONNES DE PORTLAND  
**S<sup>T</sup>E. A<sup>M</sup>E DES CIMENTS DE MANTES • CAPITAL : 25.000.000 DE FR<sup>S</sup>**  
53 RUE DU ROCHER • PARIS • TELEPHONE LABORDE 65 40 ET 65 41  
USINES A LIMAY (S & O) • DEPOT A AUTEUIL RAMPE WILHELM • TEL AUTEUIL 96 50



# JULES WEITZ

CONSTRUCTEUR

LYON



# BÉTONNIÈRES



# SOCIÉTÉ PARISIENNE

POUR L'INDUSTRIE DES CHEMINS DE FER  
ET DES TRAMWAYS ÉLECTRIQUES

*Société anonyme au capital de 100.000.000*

**Siège social et Bureaux : 75-77, boulevard Haussmann -- PARIS (8<sup>e</sup>)**

TÉLÉPHONE :

ANJOU 49-51 à 54

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :

PARELECOPI-123-PARIS

## RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Sous-Stations  
Stations Centrales

Postes de Transformation  
Canalisations Souterraines

## TRACTION ÉLECTRIQUE

## EMBRANCHEMENTS PARTICULIERS

Fourniture et Pose de Voies Ferrées

## Fourniture et Pose de CANALISATIONS MÉTALLIQUES

Gaz — Air Comprimé — Pipe-Lines

## SONDAGES DE PROSPECTION -- ADDUCTIONS D'EAU

R. C. Seine n° 106.274.

# LEROUX & GATINOIS

175, Rue du Faubourg-Poissonnière -- PARIS

MATÉRIEL pour Goudron

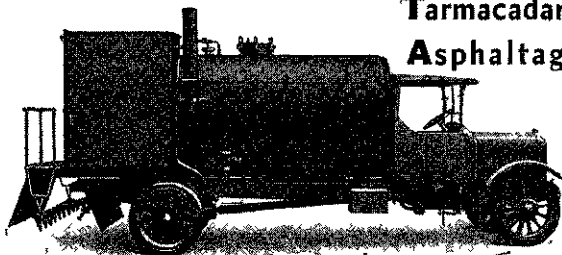
Bitume

Emulsions

Mélanges Goudron-Bitume

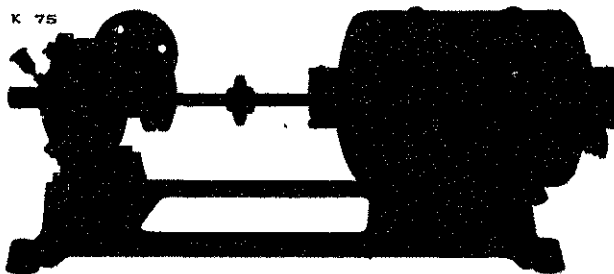
Tarmacadam

Asphaltage



PRIX ET DEVIS SUR DEMANDE

K 75



DM

## Pas de pompage impossible

Bitume chaud, émulsion de bitume à haute teneur, eau de savon, goudron d'usine à gaz, goudron déshydraté, silicate de soude,

tous les produits utilisés dans la construction et l'entretien des routes seront pompés comme de l'eau claire avec la

# POMPE MOUVEX

qui pompe tout

Demandez des renseignements à A. PETIT, Ing. E.C.P.  
5, Rue du Sahel -- PARIS (12<sup>e</sup>)

# MATÉRIEL ROUTIER

Agréé par les Administrations

Références par milliers

Le plus perfectionné

Le mieux construit

Le plus moderne

Livraison rapide  
de tous modèles

SIÈGE SOCIAL :

36, rue Coriolis

PARIS

(12<sup>e</sup>)



**AMMANN**

Usine  
à  
St-Dizier  
(Haute-Marne)

Tout le matériel  
pour la mise en  
œuvre des  
goudrons bitumes  
émulsions  
Sableuses - Traceuses  
de lignes axiales  
Tous appareils de voirie  
Rouleaux - Compresseurs  
Concasseurs - Gravillonneurs

FABRICATION 100 0/0 FRANÇAISE

# BITUME NATUREL DE TRINIDAD

Assure

les meilleurs revêtements

ROUTES NON GLISSANTES

pour tous pays

PRODUIT UNIQUE  
POUR  
AMÉLIORATION des GOUDRONS

Société "LA TRINIDAD"

12, rue de la Tour-des-Dames, PARIS-9<sup>e</sup>

Téléphone : Trinité 01-17

# MATÉRIEL PNEUMATIQUE



MARTEAUX PERFORATEURS  
MARTEAUX PIQUEURS  
MARTEAUX BÈCHES  
.. BRISE-BÉTON ..

## MEUDON

LES PLUS SIMPLES  
LES PLUS MANIABLES  
LES PLUS DURABLES

FORGES ET ATELIERS  
DE MEUDON

SOCIÉTÉ ANONYME  
AU CAPITAL DE 10 000 000 FRANCS  
175 à 189, Av. de Verdun,  
à MEUDON (S.-et-O.)

Adr. Electr. : FORGEADON-MEUDON. Tel. : VAUGIRARD 00-40 (2 lignes)

Registre du Commerce Seine 79.114

REVÊTEMENTS MODERNES  
POUR ROUTES A GRAND TRAFIC

Pavages Emulsions  
Cylindrages **LA ROUTE** Goudronnages

Société Anonyme au Capital de 3.000.000 de frs

Siège social :

96, rue de Maubeuge — PARIS (X<sup>e</sup>)

Téléph. : TRUDAINE 44-70 — R. C. SEINE 207279

Même Maison à

MARSEILLE - VALENCE - CAEN - THIONVILLE

Spécialité de ROUTES en BÉTON  
BÉTON VIBRÉ —

**VIBROMAC**  
a haute résistance

**TARMACADAM**

PAVAGES INDUSTRIELS - TRAVAUX DE VOIRIE  
POSES DE CABLES ET CANALISATIONS  
MATÉRIEL SPÉCIAL POUR TRAVAUX DE ROUTES

Emulsion "BITUMINE"

Usines à NANTERRE, MARSEILLE, LE POUZIN (Ardèche)  
et carrières à AUBAIS (Gard) & GRAVESON (B.-du-R.)

# VENOT-PESLIN & C<sup>ie</sup>

à ONNAING (Nord)

BUREAUX A PARIS: 55, rue d'Amsterdam, 8°  
Téléph. : Trinité 03-36 et 03-37. Inter Trinité 10

ENTREPRISE GÉNÉRALE

Ateliers de Constructions Métalliques et Mécaniques  
FONDERIES DE FONTE ET D'ACIER

Matériel de Mines

Manutention Mécanique -- Portiques

Grues -- Ponts Roulants

Escaliers Mécaniques

Transporteurs Aériens et Benne Automotrices

Ponts et gros travaux métalliques

PÉNICHES MÉTALLIQUES — CHALANDS

COMPAGNIE

# PARISIENNE des ASPHALTES

FONDÉE EN 1877

33 bis, Rue de Moscou, PARIS

R. C. 3148

Tél. : Europe 51-05

USINES : **Dunkerque, Pantin,**  
(Nord) (Seine)

**Grand-Quevilly, Montargis, Le Coteau**  
(Seine-Inférieure) (Loiret) (Loire)

PRODUITS pour ROUTES  
GOUDRON  
GOUDRON BITUME  
ÉMULSIONS



VOUS ÉVITEREZ  
LES MALODORANTES  
VIDANGES  
EN UTILISANT

**SEPTICOS**  
*la fosse septique moderne*

QUI ASSURE UNE  
— ÉPURATION —  
COMPLÈTE  
DES MATIÈRES DE W. C.  
LE LIQUIDE ÉPURÉ  
SORTANT DU FILTRE  
**EST CLAIR  
INCOLORE  
INODORE**

RENSEIGNEMENTS, DEVIS ET PROJETS  
GRATUITS SUR DEMANDE

**SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
D'ÉPURATION BIOLOGIQUE**

44, rue de Lisbonne - PARIS - Labordé 04-00

# TUYAUX en BÉTON CENTRIFUGÉ T.E.C.A.

La Société

**" Le Tuyau Etanche en Ciment Armé "**

fabrique dans son usine de BONNEUIL-s.-MARNE  
(raccordée aux voies d'eau et de fer)

des TUYAUX essentiellement CENTRIFUGÉS

Ces tuyaux sont avec joint A COLLET, c'est-à-dire à bague venue de centrifugation avec le corps du tuyau.

Ils se distinguent des produits similaires par :

- 1° Leur résistance infiniment supérieure, leur absence de porosité et leur surface intérieure lisse;
- 2° Leur absence de fragilité des embouts;
- 3° Leurs prix de pose et de confection du joint très modiques;
- 4° La sécurité absolue du joint et leur emploi recommandé pour le tout-à-l'égout;
- 5° Leurs prix intéressants, conséquence d'une installation mécanique moderne.

Ils permettent seuls d'établir des canalisations absolument étanches, inattaquables aux eaux usées, eaux acides, eaux de mer et eaux granitiques.

Les tuyaux centrifugés T.E.C.A. à collets se font en tous diamètres de 0,150 à 1 m. 500, et avec tous les accessoires des tuyaux en grès vernissé, tés, branchements, jonctions, culottes, etc...

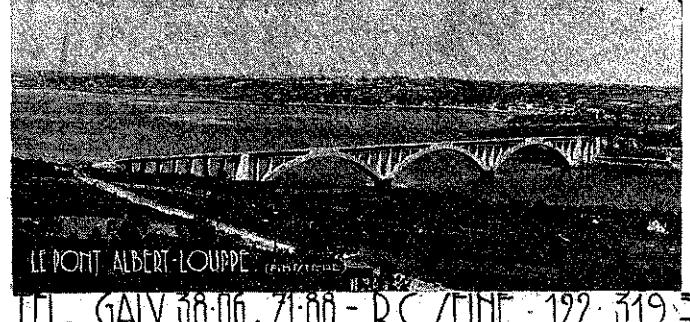
Ils sont agréés par toutes les grandes Administrations.

Pour tous renseignements, s'adresser :  
**M. FOURNIVAL**, Comptoir auxiliaire des Entreprises, 5, rue Sainte-Isaure, PARIS.

Téléph. : *Marcadet* 48-01.

LA 1<sup>re</sup> ENTREPRISE  
 Capital 6 000 000 de Francs  
 PARIS 20 RUE VERNIER  
 LYON 63 AVENUE FELIX FAURE

# LIMOUSIN



TEL. GALV. 38-06. 71-88 - R.C. / EINE : 122-319

## SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE LA ROUTE

9, rue de la Baume, 9 — PARIS (VIII<sup>e</sup>) — Téléphone : Elysées 64-75 et 64-86

*Micmell*

**ÉMULSION  
 BITUMINEUSE**  
 A 50 et 60 0/0 de bitume.

**BITUME SPÉCIAL**  
 utilisable à chaud et à froid  
 Remplace le goudron pour  
 les premières couches.

*Mic-tar*

**FOURNITURE — RÉPANDAGE**

**SILICATES SPÉCIAUX**

USINES : NOGENT-L'ARTAUD (Aisne). — CONFOLENS (Charente). — NEVERS (Nièvre). — ARGENTAN (Orne). — COLLONGES-AU-MONT-D'OR (Rhône). — NEMOURS (Seine-et-Marne). — LA BRUGUIÈRE (Tarn). — ROCHEFORT (Charente-Inférieure). — ESPÈRE (Lot)

### INCONTESTABLEMENT :

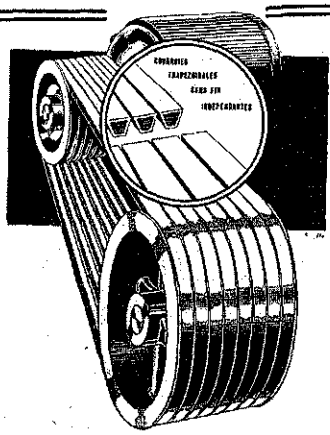
Pour **CONCASSEURS, BROyeurs, COMPRESSEURS, Groupes à moteur,**  
 Pour les à-coups et les intempéries,

### LA MEILLEURE TRANSMISSION :

LA  
 TRANSMISSION  
 TEXROPE-ALLIS  
 brevetée S.G.D.G.



PAR COURROIES  
 TRAPÉZOÏDALES  
 MULTIPLES  
 EXTRA SOUPLES  
 en CAOUTCHOUC  
 CORDÉ



**TRÈS COURTS ENTRE-AXES**  
 --- SÉCURITÉ ABSOLUE ---  
 --- AUCUN ENTRETIEN ---  
**LONGUE DURÉE GARANTIE**

CONSEILS ET DEVIS :

**2, rue Paul-Cézanne**

PARIS (8<sup>e</sup>) Tél. Elysées 65-13 et 14

## 3, RUE LA BOËTIE, PARIS (8<sup>e</sup>)

Télégramme  
 Levialit-47  
 Paris



Téléphone  
 Anjou 10-40 à 10-44  
 Inter-Anjou  
 98 et 117

**ÉMULSION DE BITUME**  
 50-65 % anti-gel. — Spéciales pour dilution, imprégnation, malaxage  
 avec matériaux.

**TRAVAUX**  
 Tous travaux de fabrication sur place et épandage d'émulsions. —  
 Bitumeuse émulsionneuse. — Matériel à grand rendement. — Gra-  
 villonnage mécanique. — Fabrication et mise en œuvre avec les  
 matériaux du pays de TARMACADAM à froid.

**PRODUITS SPÉCIAUX**  
 Goudron BITARCOL. — COUDRON FROID. — Antidérapant BITAR. —  
 Peintures VIALAC pour routes et bornes. — TARMACADAM de laitier.

**MATÉRIEL**  
 Machine EMULSOR : fabr. et épand. d'émulsions. — Traceuses  
 VIALAC : trait continu, trait pointillé. — Graviillonneuse automobile  
 à grand rendement.

**SIGNALISATION SUR ROUTES**

# LES PLOTS LUMINEUX

**VISIBLES de JOUR et de NUIT**

à tranche cylindrique verticale

SYSTÈME PAULET breveté S.G.D.G.  
ont fait la preuve qu'ils balisent parfaitement  
de jour et de nuit les

**PASSAGES DANGEREUX**

si nombreux sur les routes

**ILS SONT**

**SIMPLES  
INOXYDABLES  
FACILES A POSER  
INUSABLES  
EXEMPTS D'ENTRETIEN  
ÉCONOMIQUES**

et donnent la plus entière satisfaction  
à tous les Ingénieurs qui les emploient

A ce sujet, voir article de M. COUDERT, ingénieur T.P.E.,  
paru dans la Revue des Travaux Publics de Mars-Avril  
1932.

Echantillons, Notice, Photographies et références sur demande  
à M. A. PAULET, Ingénieur-Constructeur,  
à LE CHAMBON-FEUGEROLLES (Loire) Tél. 100

# ZIVY & C<sup>IE</sup>

29-31, R. de Naples

PARIS-8<sup>e</sup>

Magasins :

72, R. du Rocher

T. : Laborde 16-70

## TACHYMÈTRES & TACHYGRAPHES

portatifs et stationnaires

COMPTEURS

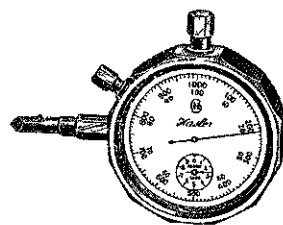
-TOTALISATEURS-

CHRONOGRAPHES

-- CONTROLEURS --

DE RONDES

INDICATEURS DE VITESSE à distance

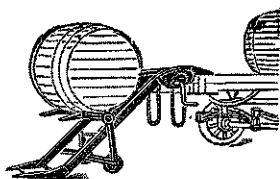


Compte-tours Universel  
HASLER

## Établissements L. CLÉMENT

Ingénieurs-Constructeurs

6, Rue Saint-Charles, PARIS - Tél. : Ségur 34-19

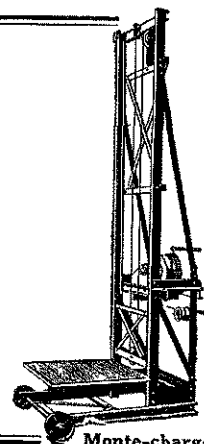


Chargeurs de fûts de chantier

Chargeurs de fûts  
Bascules pour fûts  
Monte-charge mobile  
Monte-charge fixe  
Monte-charge élect.  
Chariot élévateur

Potence pivotante  
App. benne bascul<sup>te</sup>  
Elévateur continu  
Palans divers  
Vide touries  
Diables

Etudes de tous problèmes de manutention



Monte-charge

## FONDATEMENTS ÉCONOMIQUES

# PIEUX " VIBRO "

en ciment armé moulé directement dans le sol

S'adresser : ÉTUDES ET TRAVAUX S. A.

22, rue de Tournai, 22, à LILLE

MANUEL-GUIDE

GRATIS

**INVENTIONS**

Obtention  
de  
**BREVETS**

pour tous Pays

Dépôt de Marques de Fabrique

**H. BOETTCHER Fils, Ingénieur-Conseil**  
21 Rue Cambon, 21 - PARIS

**TRAVERSES DE CHEMIN DE FER**  
20 CHANTIERS DE PRÉPARATION

SOCIÉTÉ ANONYME DES  
*Etablissements* **ARMAND BEAUMARTIN**

Capital: 4.000.000 de Frs.

**BORDEAUX: 33, Rue de St-Genès - Téléphone: 74-28**  
Adresse Télégraphique: **ARMAND BEAUMARTIN - BORDEAUX**

**POTEAUX EN BOIS**  
& MATS CONDUCTEURS

pour transport de FORCE, LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, TÉLÉGRAPHE, TÉLÉPHONE  
injectés par divers procédés POTEAUX DE MINES, PLANCHES, PAVÉS  
Vente directe aux Consommateurs. Intermédiaires s'abstenir

Pour vos Articles de Bureaux et Imprimés

consultez les

**E<sup>ts</sup> DENAPE**

à ELBEUF-sur-Seine

Spécialisés dans les Fournitures  
aux Administrations Publiques

CATALOGUE ET DEVIS SUR DEMANDE

**Cimenterie de Biache-St-Vaast**



MARQUE DÉPOSÉE

**Ciment portland artificiel pur**  
admis

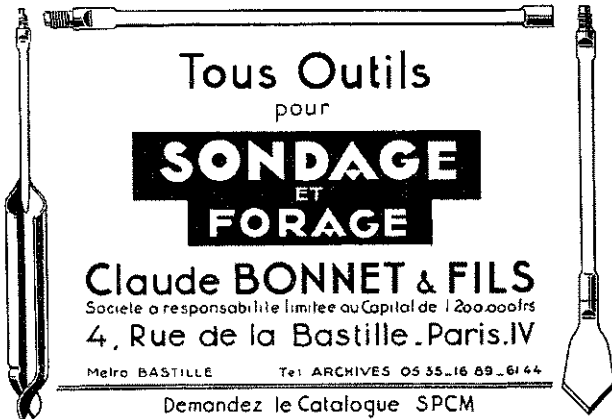
par la Ville de Paris et toutes les grandes administrations

SIÈGE SOCIAL :

28, Rue St-Paul - Paris-4<sup>e</sup>

TÉLÉPH. :

Turbigo 83-04 et 83-05



Tous Outils  
pour  
**SONDAGE**  
ET  
**FORAGE**

**Claude BONNET & FILS**  
Société à responsabilité limitée au Capital de 1.200.000 frs  
4, Rue de la Bastille - Paris-IV  
Métro BASTILLE      Tél ARCHIVES 05 35-16 89-61 44

Demandez le Catalogue SPCM

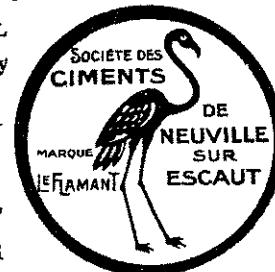
**Société des Ciments de Neuville-s.-Escarot**

Société Anonyme au Capital de 10.000.000 de francs

SIÈGE SOCIAL

14, Rue Vézelay  
Paris-VIII

PORTLAND  
ARTIFICIEL  
SUPÉRIEUR



USINE A :

Neuville-s.-Escarot  
(Nord)

ET CIMENT  
à Hautes  
Résistances  
Initiales  
(Super-Ciment)

POUR TOUTS TRAVAUX EN BÉTON ARMÉ  
ADMIS PAR LA VILLE DE PARIS

**HUILES**  
**RENAULT**

ISSY-LES-MOULINEAUX

pour autos et industrie

Fournisseur des Grandes Administrations

REDOUTEZ LES COFFRES  
ANCIENS OU MÉDIOCRES  
ACHETEZ UN  
**FICHET**

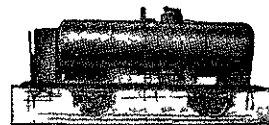
Magasin de Vente :

43, Rue de Richelieu  
PARIS



**'BENOTO'**  
BENNES AUTOMATIQUES  
POUR TOUTES MARCHANDISES  
POUR TOUS APPAREILS DE LEVAGE  
**STOCK-ESSAIS-LOCATION**  
BOITE POSTALE N°9  
LE HAVERE - GARVILLE  
ADR. Tél. : BENOTO-HAVERE  
TELEPHONE. 97-18. LE HAVERE  
INTER. 5.96 et 5.97  
P.O. HAVERE. B.82

**Location de Wagons-Citernes**  
pour le transport de  
**Mazouts - Goudrons - Asphaltes**



**M. Zouckermann, à Paris**  
31, rue Lafayette Trudaine 10-68

## BUREAU SECURITAS

Association déclarée en conformité de la Loi  
du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

SIÈGE SOCIAL :

9, Avenue Victoria - PARIS

Organe sans but lucratif  
spécialisé dans le Contrôle Technique  
de la Construction

Téléphone : ARCHIVES 86-50 (6 lignes groupées)

EXAMENS DES PROJETS  
VÉRIFICATION DES CALCULS  
ESSAIS & ANALYSES DES MATÉRIAUX  
CONTROLE DE LEUR MISE EN ŒUVRE

## COLSOL

**Amélioration et imperméabilisation** des empièvements à l'eau. Emploi de matériaux sans valeur : terres, sables, déchets de concassage, scories, etc., pour construction de pistes cyclables, trottoirs, allées, chemins, sols d'aérodromes, cours, places publiques, terrains de sport, etc., etc.

Revêtement  
antidérapant  
et très résistant :

## GOLPROVIA

## COLASMAG

Revêtement  
moderne  
très économique.

SOCIÉTÉ ROUTIÈRE COLAS, 39, rue du Colisée, PARIS

## BENNES AUTOMATIQUES "GALLIA"

7, Cours du Chapeau-Rouge, 7  
BORDEAUX

Pour manutention de :

CHARBONS, MINÉRAIS, SABLES, GRAVIERS,  
MOELLONS, POTEAUX DE MINE, etc...

Avec Grues, Treuils, Mâts de charge, Ponts roulants,  
de tous genres et de toutes puissances.

**Emerillons sur billes "GALLIA"**

## LE CONTROLE TECHNIQUE

12, rue de Miromesnil  
PARIS-8<sup>e</sup>

Tél : Elysées 60-16  
— d° — 98-99

Adr. télégr. :  
Controlono-Paris

## SOCIÉTÉ NOBEL FRANÇAISE

67, Boulevard Haussmann, PARIS (8<sup>e</sup>)

MINES

TOUS LES EXPLOSIFS

CARRIÈRES



## DAVEY, BICKFORD SMITH & C<sup>ie</sup>

Explosifs de Mines

6, RUE STANISLAS-GIRARDIN, ROUEN (S.-I.)





# **VERSILLE - FRÈRES**

**26, Avenue Emile-Zola — PARIS**

Téléphone VAUGIRARD 38-44  
R C Seine 11 185

## **TRAVAUX PUBLICS VIADUCS - SOUTERRAINS**

EXPOSITION DE FRANCE A ATHENES 1928  
DIPLOME DE GRAND PRIX  
EXPOSITION DE BARCELONE 1929  
DIPLOME DE GRAND PRIX  
EXPOSITION DU CAIRE 1929  
HORS CONCOURS - MEMBRE DU JURY  
EXPOSITION INTERNATIONALE DE LIEGE 1930  
DIPLOME D'HONNEUR

## **MAÇONNERIE - BÉTON ARMÉ IMMEUBLES**

CONCOURS DE FACADES DE LA VILLE DE PARIS 1931  
MEDAILLE DE BRONZE

## **INSTALLATION DE RÉSEAUX ÉLECTRIQUES EN CABLES ARMÉS**

**POSTES SOUTERRAINS  
H.T. - B.T.**

## **BRANCHEMENTS EN CABLES ARMÉS**

(AGRÉÉS PAR LA VILLE DE PARIS)

## **BÉTONS ARMÉS HENNEBIQUE**

**A l'épreuve du feu, systèmes brevetés S. G. D. G.**

*Direction et Bureau technique central : 1, Rue Danton, PARIS (6<sup>e</sup>)*

Adresse telegraphique Hennebique-Paris 25

Telephone Danton 47-17 et 18

**TOUS TRAVAUX EN BÉTON ARMÉ (Grands Prix à toutes les Expositions)**

Plus de 1.800 Agents et Entrepreneurs-Concessionnaires. — Renseignements, brochures et plans gratuitement sur demande